



À LA DÉCOUVERTE DES VILLES ET VILLAGES

« Les papiers collés » de Braque et Picasso ont disparu. Mettez-vous dans la peau d'un détective privé et menez l'enquête à Sorgues.

« Intrigue dans la ville » est une création de Devissocm.

INTRIGUEDANSLAVILLE.FR



N°3942 & 3943

le cino du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

28 novembre & 1^{er} décembre 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 à 5

Sainte-Catherine Institut du cancer

La biopsie mammaire se pratique sous IRM



POLITIQUE & TERRITOIRE

Page 6

Département de Vaucluse

Solidaire des sinistrés des Alpes-Maritimes



ÉCONOMIE

Pages 8 à 11

Confinement

La Région multiplie les dispositifs d'aides



CULTURE

Pages 16 & 17

Les rendez-vous culture et loisirs

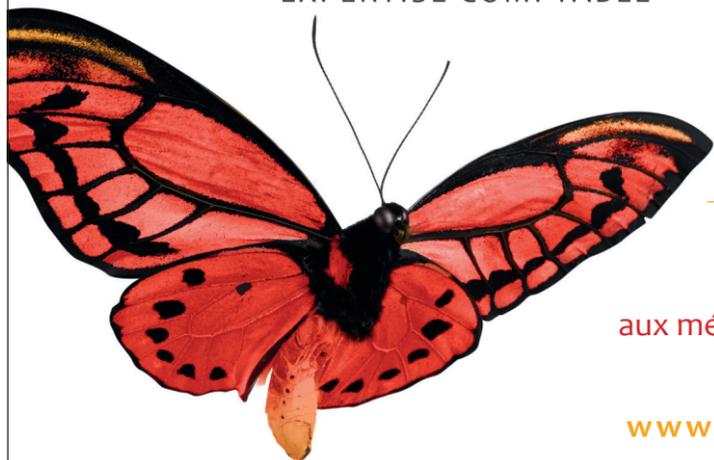
Pages 18 à 27

Société - Pages 12 à 15



L'Instruction en famille sacrifiée sur l'autel du séparatisme ?

EXPERTISE COMPTABLE • CONSEIL • FISCAL • SOCIAL • FORMATION • AUDIT



ÉVOLUER
pour s'adapter
aux métamorphoses actuelles

www.axiomeassocies.fr



Associés pour votre réussite

AXIOME PROVENCE

130, rue de l'Aulanière . ZI Courtine Chaternay
84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 85 38 11
axiomeprovence@axiomeassocies.fr

DÉCRYPTAGE

Laurine Lechat-Benedetti vient d'ouvrir sa boutique de robes de mariée au Pontet. Le cocon blanc de 100 m² à l'atmosphère feutrée offre tout d'abord deux vastes salons d'essayage délimités par deux tapis profonds et soyeux ornés de fleurs sur lesquels reposent, en majesté, deux immenses miroirs dorés.

«*Le mariage reste un moment magique !*»

En retrait des deux cabines d'essayage XXL, deux confortables sofas rose poudré sont prêts à conjurer l'impatience de la maman et des meilleures amies tandis que les athanors attendent la future épouse pour la transformation, comme un rite de passage. Le long des murs, ordonnées comme des trophées, une multitude de robes 'princesse', 'sirène', de cérémonie, de cocktail ainsi que des costumes et robes enfantins n'attendent que les futures mariées pour donner le 'La' à ce jour exceptionnel, et, tout au fond, l'atelier de couture pour les retouches. La boutique avait été ouverte, une première fois, le 24 octobre dernier et puis à nouveau depuis ce samedi 28 novembre, pour cause de rebondissement de la crise sanitaire. Les robes choisies par Laurine sont signées 'Aire Barcelona', 'Luna Novias' (Grupo Rosa Clara), 'Morilee' (Madeline Gardner) ou encore 'Elly' (Haute couture). Compter de 2 500 à 4 000€. Tous les styles sont accessibles : glamour, original, romantique, moderne, princesse ou vintage avec l'étoffe, la lingerie, les souliers et les accessoires de son choix. La robe de mariée, comme celles de cérémonie, les tenues des demoiselles d'honneur ou encore des enfants peuvent être retouchés. «Au départ ? J'ai un brevet de technicienne vêtements sur mesure et création obtenu à Marseille. La couture ? Une vraie passion, une grand-mère couturière et une styliste dans la famille. La mode ? J'adore ! Après ? Un stage chez Pronuptia -plus de 60 ans d'existence avant de baisser le rideau pour cessation de paiement en février dernier- pour clore mon cursus scolaire, puis l'appel de la responsable du magasin d'Avignon pour m'offrir le poste d'une collaboratrice partie à la retraite et, enfin, plus d'une quinzaine d'années de ma vie qui s'y écoulèrent avec ravissement. Une anecdote ? Une cérémonie organisée sur la plage, la mariée entrant dans la mer, chahutée par les vagues... Magnifique... Les mariages à thèmes sont fabuleux. Un souvenir ? Une mariée qui vient choisir sa robe avec son compagnon. Ils expliquent. Ils choisissent, ensemble. La porte se referme sur eux et l'on sait que l'on ne les reverra pas. L'un d'entre eux va mourir. Ils voulaient officialiser leur histoire avec une belle cérémonie... Après ? On reste longtemps troublés. Et voici qu'à 32 ans je crée ma 1^{re} entreprise. La situation de celle-ci, visible depuis la voie rapide, ainsi que les réseaux sociaux ont boosté mon activité. Tous mes rendez-vous sont organisés pour des cérémonies prévues pour été 2021 et 2022. Les shootings, réalisés par Frédéric Sicard, ont eu pour cadre le Musée Angladon et aussi le bord de mer. Les images sont visibles sur mon site internet, facebook, instagram...»

Les mariées d'Avignon. 15, rue des Vanniers 84130 Le Pontet. Lesmariéesdavignon@gmail.com 07 64 47 61 24. Essayages du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h. <https://www.mariages.net/robe-de-mariee/les-mariees-davignon--e225047> www.lesmariéesdavignon.com

Mireille Hurlin



Restauration

Uber Eats débarque à Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue

Uber Eats, l'application de livraison de repas à domicile, dessert désormais les villes de Cavaillon et de l'Isle-sur-la-Sorgue. Ce service de la société californienne lancé en 2015 propose ainsi de commander et se faire livrer en moins de 30 minutes et sans minimum de commande, de 11h à 14h30 et de 18h à 21h, les plats et préparations de 5 restaurants partenaires (Casa Della Pizza, Côté Jardin, McDonald's, Deluxe Sandwichs et la Maison Prévôt) à Cavaillon et de 2

restaurants partenaires (L'Alcyone et McDonald's) à l'Isle-sur-la-Sorgue.

« Le lancement de notre activité va ainsi permettre aux Cavaillonnais et aux Islois d'avoir accès à une diversité de cuisines et aux restaurateurs d'accroître leur activité ainsi que leur visibilité, explique Guillain Borde, responsable de l'expansion d'Uber Eats en France. Ces prochaines semaines seront consacrées à l'élaboration de nouveaux partenariats avec des restaurants et à l'extension de notre zone de livraison au cœur du

Vaucluse. »

Après être arrivée à Avignon en juin 2018, après les applications concurrentes Just Eat et Deliveroo, Uber Eats est désormais présente en Vaucluse dans les communes de Carpentras, Orange et Pertuis. L'application, dont l'offre des restaurants partenaires est livrée par des coursiers travaillant principalement sous le statut d'auto-entrepreneur, est maintenant présente dans 220 agglomérations françaises et couvre plus de 50 % de la population française.

Sécurité routière

Où trouver les installateurs d'éthylotest anti-démarrage vauclusiens ?

Afin de faciliter l'installation d'éthylotests anti-démarrage (EAD), la Sécurité routière met à disposition des usagers sur son site internet une carte nationale des installateurs agréés d'EAD, par département et par région. L'éthylotest anti-démarrage est un instrument permettant de mesurer le taux d'alcool dans l'air expiré, associé

au véhicule. Il empêche le démarrage du moteur si le taux enregistré est supérieur à celui autorisé par la législation. L'installation d'un éthylotest anti-démarrage autorise, sous conditions, certains conducteurs passibles d'une suspension de permis pour conduite en état alcoolisé, de bénéficier d'un maintien de leur droit à conduire s'ils acceptent

d'équiper leur véhicule de ce dispositif. Cette mesure permet ainsi à ceux qui en bénéficient de maintenir une activité professionnelle, familiale ou sociale, lorsque celle-ci ne peut se faire autrement qu'en voiture.

Carte accessible sur <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-lusager/>

Recherche

Six projets de l'université d'Avignon retenus par l'Agence nationale de la recherche

Suite à l'appel à projets générique 2020, 6 projets portés par des chercheurs d'Avignon Université ont été retenus par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Quatre sont dans le domaine des sciences du numérique, un en sciences de la vie et un en sciences humaines et sociales. Ce choix de l'ARN va leur permettre de

bénéficier notamment de financements complémentaires. L'université d'Avignon semble avoir le vent en poupe puisque, par ailleurs, Paola Ranzini, professeure des universités en études théâtrales vient d'intégrer l'Institut universitaire de France (IUF). Cette spécialiste du théâtre en Europe rejoint ainsi l'IUF pour une durée de 5 ans. Créé en 1991,

l'IUF désigne chaque année des enseignants-chercheurs sélectionnés par un jury international pour la qualité exceptionnelle de leurs recherches. L'IUF a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité. Pour la promotion 2020, l'IUF a distingué 110 lauréats.

VIOLENCES

22 places d'hébergement

Depuis un an, l'Etat a créé 22 places d'hébergement afin d'accueillir des femmes et des enfants pour les mettre en sécurité. Ces places ont été implantées dans des secteurs jusqu'à maintenant peu pourvus (Apt, bientôt Cavaillon, Avignon, Carpentras). Après avoir appelé un numéro d'urgence (3919, 115, 114...), les femmes concernées sont orientées par le SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) vers les associations gestionnaires (Hapa, Habitat et Humanisme, Rhéso) qui vont les

accompagner afin de les loger en toute sécurité et de recréer les conditions d'une vie familiale. Le Siao peut acheminer les femmes dépourvues de moyen de transport au moyen de bons de transport en taxi. Parallèlement, le Siao coordonne un dispositif qui permet l'accompagnement socio-judiciaire de ces personnes, en partenariat avec l'association Rhéso. Entre 2018 et 2019, le nombre d'appels provenant du Vaucluse au numéro national est passé de 258 à 419, soit une augmentation de 62,4 %.

Sainte-Catherine Institut du cancer

La biopsie mammaire sous IRM

Sainte-Catherine, Institut du cancer Avignon-Provence, a présenté une nouvelle technique de prélèvement disponible aujourd'hui dans le Vaucluse : la biopsie mammaire sous IRM. Un dispositif devenu possible grâce à l'intervention de la Ligue contre le cancer qui l'a financé pour moitié.

Cette nouvelle technique présente l'avantage d'une rapide mise en œuvre, non douloureuse, moins contraignante et mieux tolérée par nos patientes que la biopsie chirurgicale. De plus, la biopsie sous IRM est réalisée sous anesthésie locale et est moins coûteuse. Elle est tout aussi efficace qu'une biopsie chirurgicale pour établir un diagnostic et ne provoque pas de cicatrice visible ou de modification de l'aspect du sein.

■ Nouvelle organisation et efficacité à moindre coût

Cette technique de prélèvement permet d'éviter des chirurgies diagnostiques inutiles aux patientes atteintes de cas bénins, ou permet justement d'améliorer les prises en charge des cas plus graves. Le parc français pour cette technique est très limité, environ 15 sites pratiquent ce type d'examen, et seulement 5 en réalisent plus de 35 par an. L'établissement a mis en place une organisation particulière dans le service car ces actes sont longs et de durée aléatoire, ainsi, le personnel



a également suivi des formations (ingénieur d'application, visites sur site, e-learning).

■ Grâce à la Ligue contre le cancer

«Nous avons sollicité l'aide de la Ligue à hauteur de 50%, soit 18 600€, pour financer ce projet qui entre dans les critères d'innovation en diagnostic des cancers, recherchés par la Ligue, ont précisé les directeurs de l'établissement. Les 50% restants ont été pris en charge par Sainte-Catherine. Le coût total est de 37 200€. Cette technique est réalisée grâce à la participation financière du Comité de Vaucluse de la Ligue contre le cancer.»

La Ligue contre le Cancer est la seule association qui lutte sur tous les fronts du cancer avant, pendant et après la maladie, partout en

France. Depuis 1958, le Comité de Vaucluse s'appuie sur ses forces vives et l'engagement des bénévoles pour mener des actions auprès des malades et de leurs proches.

■ La générosité des donateurs vauclusiens

Elle a une participation à la recherche et aux équipements de diagnostics thérapeutiques dans les établissements de soin du Vaucluse à hauteur de 125 434€ en 2019. Elle accompagne l'Institut du cancer dans la mission sociale à travers des secours financiers attribués à des familles et la mise en place de soins de support et de bien-être sur la presque totalité du territoire à hauteur de 101 608€ en 2019. Une écoute téléphonique (du lundi au vendredi de 9h à 16h au 04 90 87 63 56) a été mise en place pour les personnes atteintes du cancer et leurs proches.

■ Sainte-Catherine Institut du cancer Avignon-Provence

Fondé en 1946, Sainte-Catherine est un établissement médical spécialisé dans le dépistage et le traitement

des tumeurs cancéreuses.

Par son recrutement, son plateau technique et ses activités de recherche clinique, Sainte-Catherine est classé comme l'un des centres les plus performants dans cette spécialité au plan national. Et, depuis 2019, un nouvel hôpital de jour a été créé avec 52 places, soit l'un des plus grands de France. Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (Espic), Sainte-Catherine développe une politique d'excellence dans la prise en charge des patients cancéreux qui lui sont confiés.

■ Une activité est particulièrement importante

La radiothérapie totalise 57 000 séances par an, ce qui représente 100% des séances en Vaucluse et 33% des séances en région Paca ; la chimiothérapie, 18 000 séances par an, soit 75% des séances en Vaucluse et 10% des séances en région Paca. Enfin, les soins d'accompagnement sont prodigués par des médecins qualifiés et une équipe soignante de 300 personnes.

www.institut-sainte-catherine.org

M.H

Cavaillon

■ Des tablettes numériques pour les écoliers

Elisa Basso, sous-préfète chargée de mission à la politique de la ville, et Lionel Ferrier, inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Cavaillon, viennent de remettre 80 tablettes numériques à des élèves des écoles 'Charles-de-Gaule' et 'La Colline' à Cavaillon. Destinées aux classes de CP, CE1 et CE2 ces appareils ont été financés par une dotation exceptionnelle déléguée à la commune de Cavaillon au titre des crédits Étatpolitique de la ville du Vaucluse, destinés aux élèves des établissements en REP et REP+ (Référéntiel de l'éducation prioritaire). L'initiative vise à permettre une continuité éducative, y compris en période de confinement.

Santé

■ 10 000 masques pour les écoles de la Cove

La Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin) et ses 25 communes membres ont fait une commande groupée de 10 000 masques pour la protection des élèves dans les écoles primaires. Il s'agit de masques en tissu fabriqués en France et homologués par l'État. Légers, les masques facilitent la respirabilité pour les jeunes enfants en réponse au souci exprimé par les parents d'élèves. Pourvus d'élastiques ajustables derrière les oreilles grâce à un système de perles, les masques sont lavables et réutilisables 50 fois. Chaque écolier bénéficie de 2 masques distribués dans les communes d'Aubignan, Le Barroux, Le Beaucet, Beaumes-de-Venise, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Caromb, Carpentras, Crillon-le-Brave, Flassan, Gigondas, Lafare, Loriol-du-Comtat, Malaucène, Mazan, Modène, La Roque-Alric, La Roque-sur-Pernes, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Sarrians, Suzette, Vacqueyras et Venasque.

Chiffres-clés 2019

20 000 patients sont pris en charge par an ; 25 000 actes d'imagerie médicale ; 3 000 nouveaux patients par an ; 57 000 séances de radiothérapie ; 40 000 consultations médicales et 18 000 séances de chimiothérapie.



*Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX^e siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Philippe Chevalier - philippe.chevalier@pa84.com
Rédacteur en chef : Laurent Garcia - redac@pa84.com
Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin - mireille.hurlin@pa84.com
A collaboré à ce numéro : Michèle Périn, Nicolas François et André Brunetti
Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - al@pa84.com
Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - gestion@pa84.com
Directeur développement & relations commerciales : David Pellet david.pellet@pa84.com
Correctrice : Nadège Cordier
Dépôt légal à parution 4^e trimestre 2020/3942 & 3943
Commission paritaire n° 1120 C 79642
ISSN 2118-7983

L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse

42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1
T:0490165400-Fax:0490165401-www.echodumardi.com

Reproduction interdite sans accord de l'éditeur

Imprimé par Imprimerie La Provence
248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille

Édité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Maquette et mise en page : Devisocom

Conception et réalisation graphique : Saluces
"Pour certifié conforme"

le Directeur Philippe Chevalier



Tourisme

■ Renouvellement Afnor pour l'office d'Avignon

Malgré une fréquentation touristique en baisse cette année pour cause de Covid-19, une bonne nouvelle pour l'office de tourisme qui vient de recevoir le renouvellement de sa certification Afnor (Association française de normalisation). Elle vient valider les savoir-faire de l'office en matière d'accueil et d'information, de promotion et de communication, de production, de commercialisation et de boutique. Ainsi ont été auditées pour cette obtention : la signalétique d'approche et l'aménagement des locaux, l'accueil touristique sur site et à distance, la fiabilité documentaire, les services promotion et communication de la destination, la production de prestations et la commercialisation de produits pour le développement touristique du territoire, la boutique, la gestion interne, environnementale et les ressources humaines.

Décès

■ Les avocats vauclusiens en deuil

Michel Roubaud, avocat au Barreau de Carpentras où il avait prêté serment en 1977, vient de décéder à l'âge de 64 ans suite à une maladie contre laquelle il luttait depuis plusieurs années. Ce pénaliste, « figure emblématique du barreau » selon maître Frédéric Bassompierre bâtonnier de l'Ordre de Carpentras, jouissait d'une profonde reconnaissance de ses pairs. Preuve en est, la haie d'honneur que ses confrères lui ont réservé devant la cathédrale de Carpentras lors de ses obsèques vendredi dernier. Moins d'une semaine plus tard, c'est une autre figure des robes noires de Vaucluse, Maître Xavier Fortunet qui s'est éteint à l'âge de 73 ans. Ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Avignon au début des années 1990, ce professionnel du Droit est, lui aussi, décédé des suites d'une longue maladie.

Mazan

■ 2 000 € aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes

Répondant à l'appel lancé par l'Association des maires de France début octobre, la ville de Mazan fait un don de 2 000 € pour venir en aide aux communes dévastées par la tempête 'Alex'. Le 2 octobre dernier, la tempête 'Alex' a ravagé les vallées de la Vésudie, de la Roya et de la Tinée et provoqué des inondations destructrices. Les dégâts se chiffrent à plusieurs centaines de millions d'euros. Dans un élan de solidarité, un compte bancaire a été mis en place par l'Association des maires de France, grâce auquel les fonds récoltés pourront aller immédiatement aux communes sinistrées. Ainsi, la Ville de Mazan a souhaité faire un don de 2 000 €. Ce dernier a fait l'objet d'une délibération votée en conseil municipal, à l'unanimité.



Idée cadeau

4E lance un calendrier de l'avent 100 % bio

À l'approche des fêtes de fin d'année, l'entreprise avignonnaise 4E lance un calendrier de l'avent contenant 24 produits surprises en cosmétique, maquillage et gourmandises bio. C'est une initiative que l'on doit à l'entreprise 4E. Basé à Avignon, ce laboratoire fondé par Jessica Hamou conçoit et fabrique des cosmétiques bio avec de la fleur de safran locale exclusivement de Provence, un antioxydant très efficace contre le vieillissement cutané de la peau, à travers la marque Kesari. Alors que les fêtes de fin d'année se rapprochent et pour lutter contre le contexte sanitaire qui risque d'entacher l'activité de bon nombre de commerçants,

l'entreprise lance sur son site internet un calendrier de l'avent réunissant les produits cosmétiques de l'entreprise (Kesari, huiles végétales, huiles essentielles) ainsi que d'autres produits issus de marques françaises (maquillage, bien-être, douceurs...) partageant la même philosophie, à savoir des produits écologiques, responsables et bio. Au total, 7 entreprises françaises et des producteurs français évoluant dans le bio (dont les chocolats du pâtissier avignonnais Patrick Mallard, le poivre du Penja d'Elie & Marjolaine, la lavande AOP du Luberon ou le millepertuis d'Eygalières) sont ainsi mis à l'honneur à travers les 24 produits surprises disséminés dans le coffret.



Calendrier de l'avent bio disponible sur : <https://laboratoire4e.com/boutique/calendrier-de-lavent2020/>. Tarif : 129 € (valeur 274 €).

Gastronomie

Baumanière s'invite chez vous et ouvre sa boutique en ligne

Le chef Glenn Viel, 3 étoiles au Michelin, propose de découvrir, chaque semaine, un instant gourmand à la maison. Un menu à emporter élaboré avec des produits frais issus du potager ou des producteurs locaux. Également, le chef pâtissier Brandon Dehan concocte de succulents desserts. Le prix est de 45€ par personne, à retirer sur place du vendredi au dimanche de 10h à 13h. La commande se fait 48h avant le jour de retrait.

■ 2 trophées

Glenn Viel, chef de L'Oustau de Baumanière aux Baux-de-Provence, est le chef de l'année 2020 de la 34^e édition des trophées 'Le Chef'. Un bonheur n'arrivant jamais seul, ce concours organisé par la revue gastronomique éponyme a distingué Brandon Dehan comme 'Pâtissier de l'année', lui aussi officiant au sein de l'établissement provençal créé en 1945 par Raymond Thullier et aujourd'hui dirigé par

son petit-fils, le chef Jean-André Charial. Une véritable reconnaissance pour l'Oustau, qui a obtenu sa 3^e étoile au guide Michelin en début d'année.

■ Les sélections

Au chapitre gourmand : la boutique propose du miel, des fruits confits, du foie gras Baumanière. Le chef sommelier prodiguera ses conseils pour accompagner vos mets festifs. On peut également découvrir l'univers des chefs à travers leurs ouvrages. Ailleurs, des coffrets cadeaux proposent une chambre double avec petit-déjeuner pour 370€ ou un menu gourmandise à la Cabro d'or à 90€ par personne, ou encore un cours de cuisine ou d'œnologie, à moins que vous ne préfériez aller au Spa ou, encore, acheter des bons cadeaux...

La boutique se situe en face de l'Oustau de Baumanière. D27, aux Baux-de-Provence. Ouverture pour les retraits les vendredi, samedi et dimanche de 10h à 13h.



Renseignement et réservation boutique@baumaniere.com 04 90 54 33 07 www.baumaniereboutique.com. Les deux tables l'Oustau de Baumanière *** et la Cabro d'or sur www.baumaniere.com



LE MAGAZINE DE VOTRE RÉGION

VENTOUX

MAGAZINE

OFFRE SPÉCIALE NOËL

Pour tout abonnement avant le 15 décembre, Ventoux Magazine vous offre un ancien numéro de votre choix*

Abonnement 1 an - 4 numéros : 19 €

Abonnement 2 ans - 8 numéros : 36 €

Envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale) et votre règlement à :

VENTOUX MAGAZINE / Vaucluse Media
13, avenue Jules Ferry - 84110 Vaison-la-Romaine

*consultez toutes les Unes de Ventoux Magazine sur www.ventoux-magazine.com

Consultez et commandez ou

TÉLÉCHARGEZ (3,50 € par magazine)
nos anciens numéros sur :

WWW.VENTOUX-MAGAZINE.COM



Cavaillon

■ Une Ville de plus en plus active et sportive

Le label 'Ville active et sportive', niveau 2 lauriers, vient d'être décerné à Cavaillon pour ses investissements réalisés dans le domaine du sport. Cette distinction, décernée par le Conseil national des Villes Actives et Sportives, vient saluer les investissements de la commune réalisés ces dernières années dans le domaine du sport, notamment la création de la base nature du Grenouillet, la rénovation du Stade Pagnetti et la construction d'un centre de loisirs doublé d'un nouveau gymnase.

Une reconnaissance nationale à laquelle le maire Gérard Daudet a tenu à associer « Magali Bassanelli, adjointe aux sports, ainsi que l'ensemble des agents du service des sports et tous les bénévoles qui travaillent au quotidien afin de proposer des activités sportives et ludiques aux Cavaillonnais. »

Grand Avignon

■ Un nouveau directeur de cabinet pour Joël Guin

Cédric Soulet, 47 ans, est le nouveau directeur de cabinet de Joël Guin, président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon. Il succède à Bernard Bomelou devenu directeur de cabinet du président de Nîmes-Métropole depuis l'été dernier.

Cédric Soulet était précédemment directeur des affaires générales et de la communication à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) métropolitaine Bretagne-ouest depuis 1 an. Marié et père de deux enfants, il a été aussi de 2010 à 2019 directeur de cabinet de Laurent Degallaix, maire de Valenciennes et président de Valenciennes Métropole. Auparavant, ce diplômé de l'ESJ (Ecole supérieure de journalisme) de Paris et titulaire d'un DEA (Diplôme d'études approfondies) de philosophie, a été notamment conseiller au cabinet de Gilles de Robien, maire d'Amiens, ancien ministre et président d'Amiens Métropole, directeur de cabinet du maire de Bailly-Romainvilliers en Seine-et-Marne ainsi que détaché auprès du Préfet de la région Picardie à Amiens, comme responsable du Pôle aménagement du territoire et développement durable au Secrétariat général pour les affaires régionales pour le compte des services du Premier ministre.

Vedène

■ C'est parti pour la future résidence 'L'Aparté'

La société de promotion immobilière avignonnaise Hors champ vient de lancer le programme 'l'Aparté'. Ce projet de 51 logements, qui doit voir le jour en 2022 place du Petit-Pont dans le centre-ville de Vedène, s'inscrit dans le cadre de la requalification d'une partie du centre-ville de Vedène. La future résidence sera composée de deux îlots en R+2. Le premier regroupera des logements (du T1 au T4) disposant de larges terrasses tandis que le second comptera des appartements, là aussi, du T1 au T4. Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale et de qualité avec le label BDM (Bâtiment Durable Méditerranée) et la RT 2012. La livraison est prévue pour le deuxième trimestre 2022. Engagé sur le territoire, Hors champ est lauréate du palmarès régional de l'Habitat en 2019 pour la résidence 'Le Carré Vert' à Entraigues-sur-la-Sorgue. Cette démarche partenariale portée par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Paca vise à renouveler l'image du logement social et à valoriser des opérations de logements sociaux locales exemplaires. Hors champ travaille également sur un autre programme dans le Vaucluse : 'La Canopée' à Entraigues, un projet 100 % social qui comprendra des maisons ainsi que des appartements.

Carpentras

■ Un espace vert à la place d'un bâtiment aux Amandiers

La ville de Carpentras vient de lancer les travaux de démolition du bâtiment 'A' situé dans le quartier des Amandiers. Lâissé à l'abandon depuis de nombreuses années et connu pour favoriser des activités illégales, cet immeuble en R+2 devrait avoir complètement disparu du paysage d'ici la fin du mois de janvier 2021.

La surface ainsi libérée devrait ensuite permettre la réalisation d'un espace vert, ouvrant la vue sur le centre-ville. « Cet espace permettra d'offrir un nouveau lieu de vie aux habitants, améliorant ainsi la vie du quartier, explique la municipalité. Les futurs aménagements seront discutés avec les habitants. » L'ensemble de l'opération représente un investissement de l'ordre de 1,4 M€.



Séance publique

Le Département solidaire des sinistrés des Alpes-Maritimes



La dernière séance publique du Département a débuté, à la demande du président Maurice Chabert, par une minute de silence à la mémoire des victimes de la tempête Alex dans les vallées de la Roya, de la Tinée et de la Vésubie ainsi que de la décapitation du professeur Samuel Paty devant son collège, en octobre. Maurice Chabert témoignera ensuite du soutien du Vaucluse « qui connaît bien les traumatismes d'une catastrophe naturelle, qui a gardé à jamais la mémoire des inondations du 22 septembre 1992 » en attribuant une subvention de 200 000 € aux Alpes-Maritimes pour les sinistrés de Breil-sur-Roya, Saint-Martin-Vésubie et Saint-Etienne-de-Tinée.

■ Sécurisation des routes et regroupement des services

Avec le produit des amendes de police perçues au titre des infractions routières, 1,32 M€ seront répartis entre nombre de communes pour aménager et améliorer la sécurité de carrefours dangereux ou de sorties d'écoles. Dans le même esprit, pour réduire les points noirs routiers en fluidifiant le trafic, une 'Convention de cofinancement' avec la Région, 22M€ seront consacrés d'ici 2030 à la connexion A7-A9 d'Orange (87 000 véhicules/jour) et à l'échangeur de Bonpas (45 000 véhicules/jour). Pour regrouper l'ensemble des bâtiments du 'Pôle

Solidarités' aujourd'hui dispersés entre le boulevard Saint-Michel, le boulevard Limbert et la route de Montfavet, plus de 33M€ serviront à regrouper l'ensemble des services (personnel et accueil du public) dans une nouvelle MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) plus fonctionnelle et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Au cours de cette séance plénière, le Vaucluse a validé sa stratégie 2025-2040 de développement touristique qui génère chaque année, hors Covid, environ 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Le précédent datait de 2006. Depuis, le contexte a changé (séjours plus courts, impact du numérique). Il s'agit, selon Pierre Gonzalez, en charge du secteur, de « positionner le Vaucluse comme destination d'excellence, gérer les flux sur tous les territoires et en toutes saisons, professionnaliser et fédérer les acteurs. »

■ Plan de relance de 12 M€

Côté collèges, il y en a 54 dans le département, plus de 100 000 € de subventions permettront de financer des améliorations d'équipements sportifs, de parcours botaniques, de réfectoires ou de salles polyvalentes, a annoncé Dominique Santoni élue responsable de l'éducation.

Pour répondre à la crise sanitaire, le département a déposé

une demande de cofinancement FSE (Fonds social européen) de 249 000€ (masques, gel, lingettes, gants, visières, écrans plexiglass, thermomètres électroniques). Par ailleurs, le Département a également accordé un coup de pouce aux entreprises agro-alimentaires de 60 000€ pour 'Alice & Charles' à Montoux ou bien encore Aptunion Industrie.

Après son élection lors des sénatoriales de septembre dernier, Jean-Baptiste Blanc a décidé de renoncer à son poste de 1^{er} vice-président, tout en restant membre du conseil départemental. Il a présenté le ROB (Rapport d'orientation budgétaire) : « L'arrêt quasi-total de l'activité économique a provoqué de nombreuses fermetures d'entreprises et fait exploser le nombre de chômeurs. En France, le déficit serait de l'ordre de 200 milliards d'euros, soit +10% du PIB (Produit intérieur brut). Après le gel puis les ponctions sur les dotations de l'Etat et la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation, nous devons faire face à un effet de ciseaux. Malgré tout, nous disposons d'une situation financière saine qui permet d'atténuer les effets de la crise. Et afin de marquer plus encore l'accompagnement de l'économie de Vaucluse, un plan de relance de 12M€ supplémentaires sera présenté lors de la prochaine séance, en décembre. »

Pour vous, nous mobilisons nos forces.

En ce moment plus que jamais, La Poste s'engage à vos côtés.

220 000 postières et postiers se mobilisent sur l'ensemble du territoire.

16 500 bureaux de poste, agences postales communales et points relais accueillent quotidiennement **1,3 million de clients**.

10 000 relais Pickup restent ouverts dans les commerces autorisés.

30 000 visites de facteurs chaque semaine pour nos services de proximité : **Veiller Sur Mes Parents**, portage de repas, médicaments et courses.

7 500 distributeurs automatiques de billets La Banque Postale couvrent l'ensemble du territoire, **500 d'entre eux** étant les uniques distributeurs dans certaines communes.

1,2 M de clients allocataires de La Banque Postale sont accueillis chaque mois dans nos bureaux de poste pour retirer leurs prestations sociales.

12 M de colis, 20 millions de journaux et magazines et 165 millions de lettres sont distribués **6 jours sur 7**, chaque semaine.

tous engagés

Ben



Toutes nos informations et services accessibles
24h/24 et 7 jours/7 sur laposte.fr et labanquepostale.fr

simplifier la vie

Confinement

La Région multiplie les dispositifs d'aides

Le Conseil régional a annoncé de nouveaux crédits et aides pour les entreprises. Il veut donner plus de consistance et de cohérence à une action sanitaire qui n'est plus lisible et faire de ce confinement le dernier.

Renaud Muselier en remet une couche. Il parle désormais d'un « confinement numéro 2 », comme si un troisième s'annonçait déjà. C'est fort probable : « les mêmes qui ont mal géré la première crise sont ceux qui gèrent la deuxième », constate le président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Médecin, il veut « se battre pour la vie », « ne pas vouloir tester pour tester », mais « inonder le pays de tests rapides pour mettre fin à l'incertitude sanitaire et savoir qui est malade ou ne l'est pas. J'ai donc commandé 100 000 tests rapides pour mettre en place une stratégie régionale (...) Pour être efficace, il faut partager les savoirs sur l'ensemble du territoire entre les collectivités locales, la Caisse primaire d'assurance maladie, l'ARS, l'IHU, le Bataillon des Marins Pompiers, les laboratoires. Grâce à ces tests, et à l'analyse des eaux usées, nous pourrions gagner 5 à 7 jours sur la détection des 'clusters' naissants et ainsi tester et isoler efficacement un groupe de personnes. »

Des machines de tests rapides pour les hôpitaux d'Orange et Avignon

Onze machines de tests rapides (20 minutes) cofinancées pour les hôpitaux de toute la région dont ceux d'Orange et d'Avignon ont été déployées. Car il faut aider la vie à se poursuivre dans une économie nécrosée. « Pour cela les conditions du déconfinement doivent

être connues à l'avance. Personne ne nous dit qui décide, sur quels critères et quelles seront les modalités d'ouverture ou de fermeture », s'alarme l'élu. « On nous dit juste que tout va mal et que tout s'aggrave ! Tout doit être fait pour aller plus vite que le virus », résume Renaud Muselier. Mais on en est encore loin : « rendez-vous compte que la CPAM sait très bien où sont les clusters, mais quelle n'a pas le droit de donner cette information » alors que tout doit être tenté pour faire de ce confinement le dernier.

Les dispositifs du 'confinement 2' pour les entreprises

Le plan de reprise du Conseil régional « Anticiper, ouvrir, accompagner, revivre », mobilisant 1,4 milliard d'euros, va donc se poursuivre. Avec 65 M€ pour les entreprises, disponibles sur les mêmes outils de la première vague : Fonds COVID-Résistance (17M€) : Ce fonds permet l'octroi de prêts compris entre 3 000 € et 10 000 €, pour les entreprises et associations de - de 20 salariés, sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois. Ce dispositif est opéré en partenariat avec le réseau initiative qui instruit votre dossier.

- 25 M€ décaissés pendant la première vague
- 17 M€ disponibles pour la seconde Prêt-rebond BPI/Région Sud (37M€) : c'est un prêt opéré par la BPI de 10 000 € à 300 000 € pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tout secteur d'acti-

tivité (sauf secteur agricole).

- 33 millions d'euros durant la première vague à plus de 450 entreprises
- 37 millions d'euros de prêts sont immédiatement mobilisables Fonds régional de garantie (5M€) : avec le fonds Région Sud garantie, la Région se porte garante des prêts souscrits par les chefs d'entreprises (toute PME, tout secteur d'activité, tout stade de vie) pour des montants compris entre 1000€ et 1,7 M€ pour financer des investissements matériels et immatériels comme du besoin en fonds de roulement et/ou de la trésorerie

- Déjà 5 millions de décaissés pour une vingtaine d'entreprises
- 5 millions d'euros de garantie bancaire disponibles

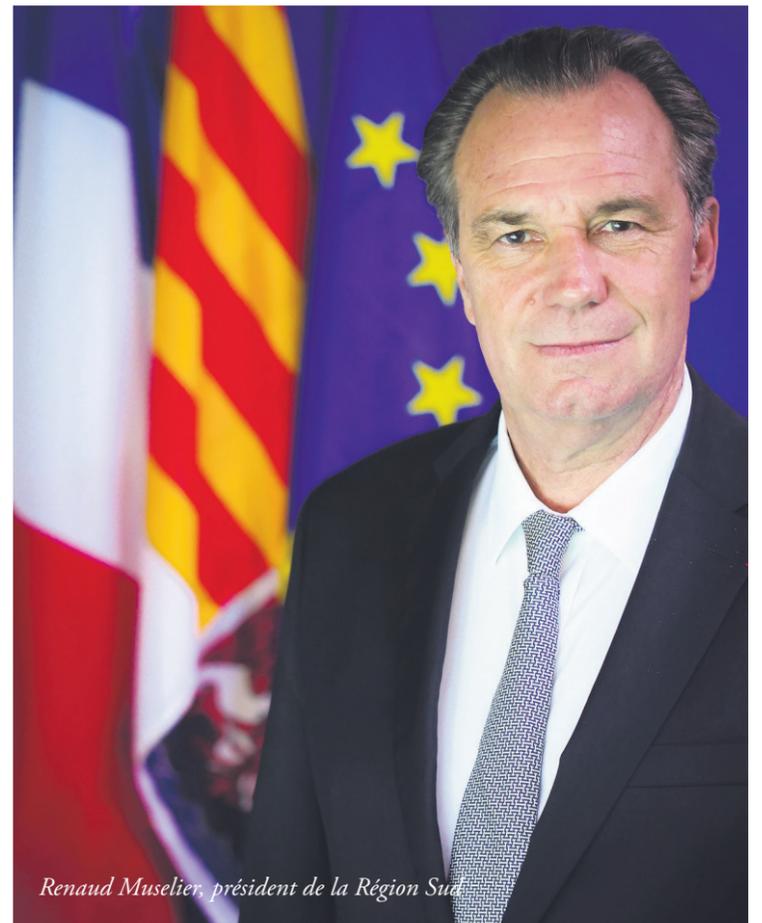
Fonds économie sociale et solidaire (1,5M€) : fonds de 2 millions d'euros créé avec nos partenaires (Cepac, Banque des territoires...). Il permet l'octroi de prêts à taux 0, sur 12 à 18 mois et dont le montant peut aller de 10 000€ à 100 000€.

- 475 000 euros prêtés durant la 1^{re} vague
- Encore 1,525 M € de disponibles avec le fonds Investour (4M€) : nouvelle enveloppe qui permet l'octroi de prêts d'un montant compris entre 15 000 € et 200 000 €, dévolu exclusivement au secteur du tourisme.

La culture en danger : 1M€ de nouveaux crédits

Ils s'ajoutent aux 39 M€ en cours d'engagement :

- 700 000 € du plan « Terre de Culture » seront mis à disposition pour compenser une partie des pertes de recette des lieux qui resteront ouverts pour permettre aux



Renaud Muselier, président de la Région Sud

équipes artistiques de continuer à répéter.

- 300 000 € de nouveaux crédits, pour un budget total d'1 million d'euros à engager en décembre 2020 en faveur des équipes et structures culturelles les plus fragilisées.

« Nous avons augmenté de 30% notre budget en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. Près de 11 M€ de crédits régionaux sont désormais consacrés aux auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants, artistes et techniciens de la filière. Nous avons maintenu

30 M€ de subventions à des structures ou événements qui n'ont pas pu mener à bien toutes leurs actions du fait de la crise sanitaire. Enfin, nous avons injecté 5M€ dans un plan d'urgence et de relance, « Terre de Culture » mis en œuvre pour les secteurs du livre, des arts plastiques et visuels, du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que du spectacle vivant. »

Hervé Tusseau

Guichet unique du Conseil régional : 0805 805 145. Lundi au vendredi (8h à 18 h) et entreprises.maregionsud.fr



500 € pour les loyers des commerçants de novembre

Afin de venir en aide aux entrepreneurs, artisans et commerçants les plus touchés par la crise sanitaire et le deuxième confinement, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur va mettre en place une aide exceptionnelle pour le loyer du mois de novembre 2020.

Pour cela, une aide forfaitaire de 500 € pourra être obtenue pour les artisans, commerçants et entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS) répondant aux critères suivants :

- un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 400 000 € HT,
- 5 salariés maximum employés,
- une interdiction d'accueillir du public au mois de novembre 2020 selon les dispositions du décret du 29 octobre 2020 (commerces, lieux de vente et de prestation, établissements recevant du public (ERP), restaurants et débits de boissons),
- la détention d'un bail locatif auprès d'un bailleur privé.

Cette aide exceptionnelle, pour le seul mois de novembre, devra faire l'objet d'une demande dématérialisée. Le dossier sera disponible sur la plateforme de gestion des aides individuelles de la Région, dès l'ouverture de l'espace dédié au dispositif début janvier. La date limite de dépôt est fixée au 31 janvier 2021. Le Conseil régional prévoit de consacrer une enveloppe de 3 M€ à ce soutien à une meilleure réouverture des commerces et des artisans de l'ensemble de la région.

Renseignements : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/aide-exceptionnelle-pour-les-loyers-de-novembre-2020>

Pour soutenir l'économie, nous nous mobilisons.

En ce moment, plus que jamais, La Poste crée des solutions adaptées à tous vos besoins.

Ma Ville Mon Shopping accompagne commerçants, artisans, producteurs locaux et restaurateurs en mettant à leur disposition une plateforme de vente en ligne locale qui inclut la livraison à domicile ou le click and collect.

Avec **Proxi Course**, les livres peuvent être commandés en librairie et livrés par nos factrices et facteurs.

Les clients professionnels de La Banque Postale peuvent bénéficier d'une solution de **paiement par SMS ou e-mail** pour faciliter la mise en place d'un click and collect, même sans site marchand.

La marketplace de laposte.fr offre aux commerçants une vitrine e-marchande, avec déjà plus de **140 000 références** accessibles aux 25 millions de visiteurs uniques chaque mois.

La Banque Postale a attribué **2,8 milliards d'euros** aux collectivités territoriales et aux hôpitaux dans une année frappée par la crise sanitaire.

1 milliard d'euros de Prêts Garantis par l'État ont été octroyés par La Banque Postale.

Le service **Envoi en Boîte aux Lettres** facilite les ventes entre particuliers et le retour des achats faits sur les sites e-marchands.

#tous engagés

Ben



Toutes nos informations et services accessibles
24h/24 et 7 jours/7 sur laposte.fr et labanquepostale.fr

simplifier la vie

Carpentras

■ Une nouvelle animatrice pour Carpensud

Carpensud, l'association d'entreprises du bassin de Carpentras et Pernes-les-Fontaines, accueille une nouvelle animatrice. Il s'agit de Sophie Montmasson qui vient de prendre officiellement ses fonctions la semaine dernière. « Elle travaillera du mardi au vendredi, prendra en charge la communication, l'organisation d'événements, les relations avec les partenaires, l'administration, un peu de comptabilité et surtout les relations avec nos adhérents, déjà présents et à venir », explique Jean-Marc Behm, président de Carpensud, association créée en 1996 comptant plus de 130 membres à ce jour.

Contact : 06 12 06 49 73.
s.montmasson@carpensud.com.
www.carpensud.com

Commerce

■ Marché de Noël connecté en Vaucluse

Afin de soutenir le commerce local, le Conseil départemental de Vaucluse et son agence de développement 'Vaucluse Provence Attractivité', ainsi que les offices du tourisme, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture, et la Chambre des métiers et de l'artisanat, lancent un grand marché de Noël virtuel. Baptisée 'Noël en Vaucluse-Provence', cette plateforme propose des produits authentiques et qualitatifs du Vaucluse par catégorie de produits (artisanat, gourmandises, vins et spiritueux, décoration...).

Grand Avignon

■ Nouveau président pour la Mission locale jeunes

La Mission locale jeunes du Grand Avignon vient de tenir son assemblée générale électorale qui a conduit au renouvellement des administrateurs et du bureau de l'association. A cette occasion, Loïc Quennesson, conseiller municipal d'Avignon délégué à l'emploi et l'insertion et élu communautaire du Grand Avignon, a été élu président. Il succède à Michèle Dumont à la tête de cette structure ayant pour rôle l'élaboration et le pilotage des projets territoriaux d'insertion des jeunes, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, institutionnels et associatifs de leur territoire. Leurs actions s'inscrivent dans les politiques de développement social et économique des territoires. Également, les structures assurent une veille sur l'insertion des jeunes dans leur rôle d'observatoire et d'analyse de leur territoire dans les domaines de l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité et l'accès aux droits... La Mission locale est animée par une équipe de conseillers spécialisés dans l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Avignon

Quand la végétalisation devient un jeu de construction

Apporter une touche de végétal dans un environnement de plus en plus urbanisé, c'est ce que proposent Sylvain Hardy, Emma Castanier et Martial Prudhomme à travers la marque 'Y-LYX', une solution de végétalisation murale à la fois esthétique et éco-responsable.



Proposer des solutions à la fois esthétiques et innovantes, destinées à changer notre regard sur la nature, est ce qui anime Sylvain Hardy depuis toujours. A travers sa société Ydrah, basée au Village des métiers à Avignon, cet entrepreneur est à l'origine de la marque 'Y-Wood' lancée en 2011 où il revisite tout d'abord le travail du bois à travers ses créations. « Je crée des panneaux graphiques en bois naturel sur mesure qui sont réalisés en collage de lames en plis croisés, explique Sylvain Hardy. Les dessins aux formes aléatoires offrent un graphisme spécifique à chaque panneau pouvant être utilisés ensuite pour le mobilier d'agencement d'intérieur en bois. » Un travail d'orfèvre, mélange de techniques modernes et artisanale alliant design et éco-responsabilité, qui va amener Sylvain à créer cette année 'Y-LYX', une seconde marque dédiée au végétal.

■ Des kits en bois facilement modulables

Reposant sur le modèle des 'kapla', ces jeux de construction et d'assemblage en bois destinés aux enfants, 'Y-LYX' se présente sous la forme de modules à fixer aux murs (en intérieur comme en extérieur), sur lesquels les plantes grimpantes vont pouvoir croître

durablement. Fonctionnant sur le principe des tuteurs, les kits en bois ainsi que leurs moyens de fixation permettent d'imbriquer facilement toutes les formes entre elles. « Avec ces modules, l'objectif est de donner l'envie à chacun – particuliers comme professionnels – de végétaliser son espace de vie avec toujours cette idée de créer une passerelle entre la nature et les personnes évoluant en milieu urbain », souligne Sylvain Hardy aidé dans son projet par Emma Castanier à la communication et Martial Prudhomme, designer végétal.

■ Un financement participatif pour pérenniser le projet

Alors que le projet vient d'être labellisé 'projet remarquable ESS' par Terre Initiative France, l'équipe vient de lancer une campagne de financement participatif sur la plateforme Ulule <https://fr.ulule.com/y-lyx/> afin de trouver les 2 000 € de fonds nécessaires pour le déploiement du projet. « Cette somme nous permettra notamment de développer les premiers kits et de pouvoir embaucher une personne dans la foulée afin de pérenniser notre projet », précise Sylvain Hardy qui entend faire connaître 'Y-LYX' en France et au-delà de nos frontières.

Nicolas François

Fonds de solidarité

Quelles entreprises peuvent en bénéficier ?

Le formulaire du fonds de solidarité du mois d'octobre est mis en ligne depuis le 20 novembre pour les entreprises de moins de 50 salariés sans condition de chiffre d'affaires ni de bénéfice, ayant débuté leur activité avant le 30 septembre 2020.

Pour les pertes de chiffre d'affaires enregistrées au mois d'octobre, différents régimes d'indemnisation sont prévus. Les entreprises doivent déclarer l'ensemble des éléments requis pour chacun des régimes auxquels elles peuvent prétendre et le formulaire déterminera automatiquement l'aide la plus favorable.

Sont éligibles :

Les entreprises concernées par une mesure d'interdiction d'accueil du public (fermeture administrative), quel que soit leur secteur d'activité : l'aide correspond au montant de la perte de chiffre d'affaires enregistrée, dans la limite de 333 € par jour de

fermeture. Cette perte est calculée à partir du chiffre d'affaires réalisé pendant les jours d'interdiction d'accueil du public et de celui réalisé pendant la même période en 2019 ou du chiffre d'affaires mensuel moyen 2019 (hors chiffre d'affaires réalisés sur les activités de vente à distance avec retrait en magasin ou livraison).

Les entreprises situées dans les zones de couvre-feu quel que soit leur secteur d'activité ayant perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires : les entreprises des secteurs S1 reçoivent une aide compensant leur perte de chiffre d'affaires pouvant aller jusqu'à 10 000 € ; Les entreprises des secteurs S1bis ayant perdu plus

de 80 % de leur chiffre d'affaires pendant la première période de confinement (15mars-15mai) condition non applicable aux entreprises créées après le 10 mars 2020 qui reçoivent une aide compensant leur perte de chiffre d'affaires pouvant aller jusqu'à 10 000 € ; les autres entreprises ont droit à une aide couvrant leur perte de chiffre d'affaires pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Les entreprises qui ne sont pas situées en zone de couvre-feu : les entreprises des secteurs S1 et S1 bis ayant perdu plus de 80 % de leur chiffre d'affaires pendant la première période de confinement condition non applicable aux entreprises créées après le 10 mars 2020 et ayant perdu plus de 70 % de chiffre d'affaires bénéficieront d'une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 €, dans la limite de 60 % du chiffre d'affaires mensuel

; les entreprises des secteurs S1 et S1 bis ayant perdu plus de 80 % de leur chiffre d'affaires pendant la première période de confinement condition non applicable aux entreprises créées après le 10 mars 2020 ayant perdu entre 50 et 70 % de leur chiffre d'affaires bénéficieront d'une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 €. Les entreprises dont l'activité principale est exercée dans des établissements recevant du public du type P 'salle de danse'. Ces entreprises (discothèques) bénéficieront d'une aide de 1 500 € maximum au titre du volet 1, éventuellement complétée, par le biais du volet 2 (instruction effectuée par les régions) d'une aide spécifique. Le formulaire est disponible depuis le 20 novembre dernier dans votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr et la demande doit être déposée au plus tard le 31 décembre 2020.

Tarascon

7 M€ pour sauver l'usine de pâte à papier



Placée en redressement judiciaire le 8 octobre dernier, le site Fibre Excellence de Tarascon, filiale du groupe situé en Haute-Garonne, a obtenu un prêt de 7 M€ du Fonds de développement économique et social.

Installée à Tarascon dans les Bouches-du-Rhône, Fibre Excellence a été déclarée en cessation de paiement le 2 octobre dernier avant d'être placée en redressement judiciaire le 8 octobre pour six mois par le Tribunal de commerce de Toulouse. Face à l'avenir plus qu'incertain de Fibre Excellence, dont l'enjeu social et économique est fort avec plus de 250 emplois directs, 1 000 emplois indirects via les fournisseurs et sous-traitants et près de 3 000 emplois pour l'ensemble de la filière forestière

régionale, la société a obtenu un prêt de 7 M€ accordé au titre du Fonds de développement économique et social (FDES), un dispositif de l'État visant à aider les entreprises en difficulté. Le prêt sera versé par Natixis et devrait permettre au site de Tarascon de payer ses partenaires et fournisseurs de la filière bois.

■ La CCI d'Arles en soutien des nombreux fournisseurs

L'usine qui produit 270 000 tonnes de pâte à papier par an joue un rôle important pour le territoire,

étant l'unique client de centaines de producteurs forestiers des régions Sud et Occitanie. C'est pourquoi, à ce titre, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Pays d'Arles, via son président Stéphane Paglia, se mobilise pour répondre aux demandes et accompagner près de 490 fournisseurs de Fibre Excellence pour analyser leur situation au cas par cas, faire reconnaître leurs dettes dans le respect des règles en vigueur auprès du mandataire judiciaire et mobiliser toutes les aides possibles pour pérenniser leurs activités. Par ailleurs, classée Seveso 2, l'usine de Tarascon a pour projet de réaliser, avec la Caisse des dépôts, une centrale de production d'électricité à partir de la biomasse.

Concours

C'est parti pour les Entrep' en Vaucluse 2021

Cette année ils sont 88 jeunes étudiants ou en recherche d'activité du Vaucluse à vivre l'aventure de l'entrepreneuriat durant les quatre prochains mois.

A l'occasion la 7^e édition des Entrep' en Vaucluse, 88 jeunes répartis en 20 équipes vont vivre l'aventure de l'entrepreneuriat. Durant 4 mois, ils vont tester, expérimenter, pivoter sur leur idée de départ en allant à la rencontre de leur marché de manière très concrète et pratique. Tout au long des 18 semaines de travail qui les attendent, les équipes seront accompagnées par deux 'coachs' chefs d'entreprise, majoritairement membres de réseau Entreprendre Rhône Durance, du Centre des

jeunes dirigeants (CJD) d'Avignon et de Force Cadres. Au total, 43 conseillers bénévoles ainsi qu'une quinzaine d'experts locaux animeront des 'Workshops' digitalisés, associés à des capsules de connaissances en e-learning. Enfin, grâce à une mise en situation sur le terrain, ces jeunes pousses d'entrepreneurs auront l'occasion de découvrir l'écosystème entrepreneurial local. Parmi les projets en lice cette année, 'MixTonFrig' une appli anti-gaspi de recettes faciles pour les étudiants, 'Au plus près de chez vous', un projet de restau-

rant en partenariat direct avec les producteurs locaux, ou encore un projet de développement du secteur avicole en Afrique. Fondée par le réseau Entreprendre Rhône Durance et le CJD Vaucluse en octobre 2017, l'association Les Entrepreneuriatiales en Vaucluse vise à donner un nouvel élan à la formation de création d'entreprise, pour les étudiants et les jeunes diplômés. Présidée par Serge Edmond et coordonnée par Véronique Coppin, l'association bénéficie également du soutien de l'association nationale Les Entrepreneuriatiales, de celui de membres issus d'Avignon Université et des écoles et lycées d'enseignement supérieur.

Sarrians

■ Trophée d'or de l'innovation pour Vitipep's

Le jury d'experts des Trophées de l'innovation Vinitech-Sifel 2020 vient de décerner la médaille d'or à la marque collective Vitipep's qui propose les premiers plants de vigne garantis et contrôlés d'origine 100 % française. Basée à Sarrians et fédérant plus de 300 professionnels de la pépinière viticole en France, Vitipep's atteste que les greffons et les porte-greffes sont intégralement issus de vignes mères françaises et que le greffage a eu lieu en France. Elle garantit que le matériel de base est de marque ENTAV-INRA. Le respect du cahier des charges par les adhérents à la marque fait l'objet d'un contrôle annuel réalisé par un organisme indépendant. Un système de traçabilité autonome a été créé pour garantir la distinction des lots chez les pépiniéristes. Par ailleurs, des formations sont mises en place pour les adhérents à la marque concernant l'identification variétale et la gestion des maladies dans le cadre de l'Académie du plant. Cette démarche collective a pour objectif de garantir un haut niveau de qualité des plants, un haut niveau de technicité des pépiniéristes et un engagement vis-à-vis des viticulteurs. La volonté de travailler collectivement, de viser l'excellence du 'process' et des résultats, le tout en favorisant la technicité des opérateurs a été soulignée par les experts du jury.



Nomination

■ Un préfet pour la relance économique de Provence-Alpes-Côte-d'Azur Benoît Mournet, 34 ans, vient d'être nommé sous-préfet à la relance auprès de Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et préfet des Bouches-du-Rhône. Promu par un décret du président de la République en date du 13 novembre 2020, ce dernier était en poste depuis 3 ans au ministère de l'Économie et des Finances en tant qu'inspecteur général des finances.

Diplômé de Sciences Po et de l'École des Hautes études en santé publique, Benoît Mournet a auparavant dirigé plusieurs établissements hospitaliers en région parisienne. Il est maintenant en charge d'accompagner la mise en œuvre du plan de relance post-Covid impulsé par le gouvernement 'France Relance' sur l'ensemble du territoire régional ainsi que de renforcer la relation entre l'État, les élus locaux, les entreprises et les citoyens.

« Le déploiement continu depuis cet été du plan de relance vise à accompagner le rebond de notre économie, avec des effets concrets sur l'activité et l'emploi, explique la préfecture de région. La nomination de Benoît Mournet va contribuer à soutenir et amplifier cette action, aux côtés des élus locaux et des entreprises. »

Suez

■ Un nouveau directeur d'agence Drôme Ardèche Vaucluse

Jérôme Abbatista vient d'être nommé directeur d'agence Drôme Ardèche Vaucluse pour l'activité 'Recyclage et valorisation service aux entreprises' de Suez. Agé de 43 ans, ce diplômé d'une école de commerce a débuté sa carrière chez Spit avant d'occuper le poste de chef des ventes chez Chausson Matériaux. Il a intégré Suez en 2017 dans l'agence dont il prend aujourd'hui la direction, succédant à Samuel Perrissoud. En tant que directeur d'agence, Jérôme Abbatista est en charge de veiller à la confiance de ses 2 000 clients pour lesquels l'agence collecte et valorise chaque année les déchets industriels et commerciaux. A ce titre, il assure de nombreuses missions telles que la mise en place des standards métiers ou encore l'accompagnement des managers, sans oublier le pilotage de l'ensemble des enjeux commerciaux et le management de plus d'une centaine de personnes.

CPME 84

■ Pitch party et formation sur la prévention des troubles musculo-squelettiques

La Confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse (CPME 84) organise deux matinées pour ses adhérents. Premier rendez-vous le 4 décembre avec une 'Pitch party' en visioconférence. Organisée en partenariat avec le réseau BNI - Les Hauts de Provence, le principe est de permettre à chaque chef d'entreprise participant de présenter son activité en 1 min 30 chrono. Deuxième rendez-vous le 8 décembre avec une formation sur le thème : 'La prévention des troubles musculo-squelettiques et de l'ergonomie'. Animée par Matthieu Petit et Magali Roque du cabinet Eose, la formation présentera en détail les troubles musculo-squelettiques, la relation travail, les conséquences de ces troubles ainsi que le cadre juridique et réglementaire.

Pitch party. Vendredi 4 décembre. 9h à 10h30. Inscriptions par courriel : contact@cpme84.org. Le lien pour participer à la visioconférence sera transmis après confirmation par retour de courriel. Nombre de places limité aux 50 premiers inscrits.

Formation des troubles musculo-squelettiques. Mardi 8 décembre. 8h30. Ibis Style Avignon sud. 2968 avenue de l'Amandier. Avignon. Inscriptions par courriel : contact@cpme84.org.

Société

L'Instruction en famille mise en

Dans son discours du 2 octobre 2020, le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé vouloir rendre obligatoire l'instruction à l'école de 3 à 16 ans dès la rentrée 2021. Le projet de Loi devrait être présenté le 9 décembre.

« Cette annonce attaque directement un droit fondamental encadré par la Loi (art. L131-5 du Code de l'éducation) et inscrit dans la déclaration des Droits de l'Homme (art. 26-3) : le droit pour les parents de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants », remarque un couple qui a choisi, pour ses enfants, l'inscription en famille.

■ L'Instruction en famille, une liberté séculaire

« L'Instruction en famille est ainsi une liberté séculaire qui offre aux parents une alternative à l'école publique pour diverses raisons : respect du rythme des enfants, possibilités pédagogiques plus larges et mieux adaptées à chaque enfant (cours par correspondance, pédagogies alternatives, apprentissages libres et autonomes...), philosophie de vie, pallier des difficultés temporaires... », détaille cette même famille. Selon la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire), la souffrance scolaire (harcèlement, racket, violence...) est la cause la plus fréquente du retrait d'enfants de l'Éducation nationale. « Une issue de secours donc. Sa suppression ferait de notre République une dictature basée sur un seul et unique modèle éducatif, censurant le pluralisme qui fait la richesse d'un pays et créant ainsi du sectarisme d'État. »

■ Amalgame

Le président de la République, lors de son discours du 2 octobre 2020, évoque « un nombre croissant d'enfants non scolarisés ; des enfants confiés à des femmes en niqab dans des écoles aux murs presque sans fenêtres et suivant des cours et des prières ». Les termes de séparatisme, d'islamisme radical ne sont pas nommés, pourtant les références 'niqab', 'prières', 'écoles aux murs presque sans fenêtres', etc. sont bien là pour poser le sujet.

« Le président opère là un amalgame entre l'Instruction en famille, juridiquement circonscrite (voir « Instruction en famille, mode d'emploi »), et une clandestinité où semblent se développer les germes d'un extrémisme religieux à visée terroriste », soulignent Bruno et Linda.

■ Une affirmation hors sujet ?

En effet, poursuit le président, « Chaque semaine, des recteurs et rectrices découvrent des enfants totalement hors système. Chaque mois des préfets ferment des 'écoles' – car elles ne sont pas même déclarées comme telles – illégales, souvent administrées par des extrémistes religieux ».

« L'État semble donc bien faire son travail, de police d'une part pour lutter contre la clandestinité islamiste, de contrôle d'autre part pour



Famille de Louis et Claire et leurs enfants, Yves, Lucie, et Jacinthe.

encadrer l'Instruction en famille, ces deux actions n'étant pas liées l'une à l'autre... » s'étonne-t-on dans la sphère de l'Instruction en famille.

■ Le maire et le directeur d'académie

Pour ceux qui choisissent l'Instruction en famille le processus reste le même : avant chaque rentrée scolaire, les parents de l'enfant déclarent au maire de leur commune et au directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) que l'Instruction sera donnée dans la famille. Si le changement se fait en cours d'année, la famille a huit jours pour faire la déclaration. Le défaut de déclaration est passible d'une contravention de cinquième classe (art. R131-18 du Code de l'éducation).

■ Lorsque l'on déscolarise l'enfant

L'Académie assure un contrôle annuel au moins 3 mois après la déscolarisation de l'enfant, contrôle qui peut être inopiné. Ce processus a pour but de vérifier qu'une instruction est bel et bien dispensée à l'enfant afin de l'amener à maîtri-

ser le socle commun des connaissances défini par le Code de l'éducation (art. L.122-1-1) entre ses 3 et 16 ans (compétences, connaissances et progression de l'enfant). Des exercices peuvent être demandés à l'enfant pour vérifier ses acquisitions.

■ En cas de résultats jugés insuffisants

En cas de résultats jugés insuffisants, une deuxième rencontre est prévue dans un délai d'un mois ou plus afin d'observer une évolution des acquis de l'enfant. Si ceux-ci se révèlent insuffisants, le directeur académique pourra imposer aux parents d'inscrire l'enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) dans les 15 jours qui suivent la notification. Tout manquement à cette injonction est passible d'une peine de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende (art. 227-17-1 du Code pénal).

Historique

« L'Instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix. »

Traduite en ces termes dans le Code de l'éducation, l'obligation d'Instruction décidée par Jules Ferry en 1882 a toujours respecté, en France, la liberté de choix des parents. Si l'Instruction est obligatoire, l'école ne l'est pas.

On retrouve la même liberté dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » (article 26-3).

Si certains pays ont rendu l'école obligatoire, comme par exemple l'Allemagne depuis une loi du III^e Reich du 6 juillet 1938 sur laquelle les Allemands ne sont pas revenus, cette liberté de choix n'avait pas été remise en cause en France jusqu'en 1998. A contrario, l'Instruction à la maison est parfaitement intégrée dans les mœurs anglaises, comme le montre le film documentaire Être et devenir de Clara Bellar.

Depuis la loi du 18 décembre 1998, sous le gouvernement Jospin avec le ministre Claude Allègre, le fameux « dégraisseur de mammouth », comme ministre de l'Éducation nationale, les attaques contre cette liberté de choix se sont intensifiées. En 1998 fut imposée la priorité à l'Instruction à l'école et les contrôles des familles devinrent systématiques. Puis, des mesures ont été introduites régulièrement pour renforcer les contrôles et imposer aux familles de suivre strictement le programme de l'Éducation nationale, ou dernièrement le « socle commun de connaissance et de culture » (cf. loi de 2019).

péril pour cause de séparatisme

Réponse de la famille de Louis et Claire et leurs enfants, Yves, Lucie, Jacinthe et Grégoire

■ 'Liberté et diversité'

« J'ai du mal à comprendre une telle décision (Ndlr : discours d'Emmanuel Macron du 2/10/20 pour l'abolition de l'instruction en famille dès septembre 2021) parce que je ne vois pas les problèmes induits, que ce soit à titre personnel ou dans mon entourage. Ce que j'admets ? Ce n'est pas un mode de fonctionnement adapté à toutes les familles ni à tout enfant. »

■ Les points-clés

« Les deux points-clés ? La liberté et la diversité. Il est capi-

tal, dans une démocratie ou dans n'importe quelle société, de laisser faire ceux qui sont le mieux à même de faire. C'est le principe de subsidiarité (selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur) souvent mis à mal. De par nature, les parents sont – théoriquement – les mieux placés pour savoir ce qui est le mieux pour leurs enfants, l'école étant un outil très intéressant. Cependant, il peut paraître pertinent d'atteindre le même objectif différemment. »

■ L'objectif ?

« L'objectif ? Que l'enfant soit épanoui, heureux, autonome à l'âge adulte, capable de se mouvoir dans la société, de prendre sa place, ses responsabilités et être citoyen... Et obtenir des diplômes, même si ça n'est pas une fin en soi... La nature aime la diversité. La nature des enfants est diverse. L'école, telle qu'elle est conçue en France, est univoque et propose un cadre très rigide et beaucoup d'échecs scolaires n'en sont pas. Cela veut juste dire que l'école n'est pas forcément adaptée à tous. »

■ Chez nous

« Chez nous, les deux aînés de 8 ans et 5 ans sont allés à l'école avant 6 ans et après avoir suivi l'instruction en famille. Notre 3e enfant, âgé de 3 ans bénéficie de l'instruction en famille avec, en appui, des cours par correspondance de niveau maternelle. Nous ne faisons pas d'obstruction de principe à l'école. Cela relève de la possibilité, de la liberté, d'exercer ce choix, en fonction de l'enfant, de ce qui est bon pour lui, tout cela étant sous le contrôle légal de l'académie. »

■ Lettre aux élus

Dans une lettre adressée aux députés et sénateurs de Vaucluse, la famille de Louis explique avoir suivi l'instruction en famille enfant, comme ses frères et sœurs, s'être appuyé sur des cours par correspondance puis avoir intégré le lycée avant l'université et la réussite à plusieurs concours. Dans cette missive, elle dénonce l'amalgame fait avec le radicalisme, des déscolarisations dangereuses et des situations scolaires et sociales calamiteuses, par ailleurs, détectables par des acteurs de la société.

MOBILISÉS POUR NOS 339 000 CLIENTS PROS ET ENTREPRISES

Nos conseillers sont à vos côtés
AU QUOTIDIEN.

SOLUTIONS DE PAIEMENT
pour vos activités d'e-commerce.

GAIN DE TRÉSORERIE DE 45 JOURS
avec le financement par affacturage
dès la commande.

Prolongation de la période de souscription
du **PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT**
jusqu'en juin 2021.

**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

POURQUOI DES FAMILLES CHOISISSENT-ELLES L'INSTRUCTION EN FAMILLE ?

Réponse de Linda, Bruno, Folco 5 ans et Prêle 2 ans et demi



■ **'La richesse d'un pays ne se résume pas à un seul et unique modèle éducatif'**

Même combat pour cette famille qui s'insurge du prétexte de la radicalisation islamiste et de l'injuste amalgame pour supprimer l'instruction en famille. Eux aussi ont écrit aux 5 députés et 3 sénateurs de Vaucluse afin de faire entendre leur désarroi.

■ **Ils précisent :**

«Folco, 5 ans, a exprimé son malaise et son ennui à l'école publique dès la petite section. Nous nous sommes par ailleurs régulièrement trouvés en contradiction entre nos valeurs fondamentales et certaines pratiques de l'école : comme par exemple la diffusion systématique de dessins animés les jours de pluie, en remplacement de la récréation et au détriment du jeu si important pour le développement des enfants. Bien sûr, ce n'était qu'occasionnel, mais la démarche nous gêne

profondément. De même que l'équipement des maternelles en tablettes numériques alors que les méfaits des écrans sont bien connus.»

■ **Soulagement**

«Nous pensions que notre encadrement familial pouvait contrer cela, mais le plus important surtout fut la remarque de notre fils au début du confinement en mars « ha, je peux enfin travailler tranquille ! ». Effectivement, ses progrès ont été remarquables et surtout nous n'avons pu que constater que les activités fragmentées de l'école ne lui convenaient pas et freinaient même son élan d'apprendre. Le jeu favori de notre fils en ce moment consiste à inventer ou reconstituer une ville avec divers jeu (circuit, lego, kapla...). Il s'inspire pour cela de ce qu'il observe et de ce que nous lui faisons découvrir en allant par exemple contacter le Grand Avignon pour qu'il puisse visiter le

centre de maintenance où il est désormais bien connu. Ses jeux sont extrêmement bien pensés et construits avec une précision qui échapperait à bien des adultes. Il a besoin pour cela de temps, de réflexion, de respect et d'écoute.»

■ **Apprendre de tout**

«Lors de ces jeux il calcule, il écrit, il lit, il épiluche les livres techniques que nous lui offrons... Ce travail lui prend une semaine avant d'atteindre son but et de recommencer une autre expérience. À l'école, les enfants jouent, puis rangent, puis lisent ou chantent, puis travaillent de façon dirigée, puis sortent en récréation. Cette fragmentation ne convient pas à notre enfant qui, du coup, se démotive et s'ennuie. Doit-on l'obliger à subir un rythme qui ne lui convient pas ? Par notre choix, longuement nourri de réflexions et de documentation, nous avons voulu aussi lui montrer que dans la vie il est (encore ?) possible de

choisir les orientations qui nous conviennent plutôt que de subir une vie qui ne nous correspond pas comme c'est le cas pour tant de gens.»

■ **Se donner les moyens**

«Cela implique de s'en donner les moyens, cela implique aussi des règles et des frustrations. Nos enfants ne sont ni isolés dans une bulle surprotectrice, ni associables, ni sans limites. Ils sont respectés et aimés pour ce qu'ils sont et non pour leurs travaux scolaires. Nous les accompagnons dans leurs passions et souhaitons leur donner ce qu'il y a de plus précieux pour leur épanouissement : notre temps et notre amour.»

■ **Droit à la diversité**

«Nous tenons à préciser que notre démarche est tout sauf prosélytique : très loin de nous l'idée de faire de notre choix un mode d'instruction idéal car il ne peut convenir à tous. Nous reconnaissons aussi l'importance de l'école ; c'est pourquoi nous déplorons ses dysfonctionnements dont on observe les répercussions sur notre société.»

■ **Une longue réflexion**

«Nous nous sommes donc renseignés auprès d'autres établissements – privés ou hors contrat de type Montessori ou Steiner –, mais les contraintes religieuses, idéologiques, géographiques ou financières nous ont semblé trop lourdes. Aucune structure ne répondait véritablement à notre attente, ni au besoin réel de notre enfant, lequel a un grand désir d'apprendre qui restait inassouvi à l'école, mais aussi un besoin vital de calme, de rencontres, de découvertes variées et de beaucoup de jeux libres pour valoriser ses apprentissages.»

■ **Le déconfinement**

«Le confinement a révélé son épanouissement. Notre décision de l'instruire en famille a été le fruit

d'une longue réflexion documentée (Céline Alvarez, Les lois naturelles de l'enfant ; Daniel Pennac, Chagrin d'école ; Charlotte Dien, Instruire en famille ; André Stern, ... et je ne suis jamais allé à l'école et Jouer : faisons confiance à nos enfants ; Clara Bellar, Être et devenir (DVD)...). Aujourd'hui, l'instruction à la maison se fait dans la sérénité tout en promouvant des sorties et des rencontres avec de nombreuses personnes, adultes et enfants, conductrice de baladine, chef de gare, chauffeur de taxi, ouvrier, archiviste, petit pépé du quartier, bébé Grégoire, et tous les copains... »

■ **En attendant**

En attendant, Folco joue et sait qu'on défend ses droits. Ce petit bonhomme passionné et intarissable sur le tram d'Avignon a l'âme d'un architecte-urbaniste-aménageur. Le nez rivé sur le plan de Marseille, il reconstitue une ville imaginaire traversée de trains, ponctuée de ponts, érigée de gares, de centres de maintenance et même d'un train dévolu spécialement aux personnes à mobilité réduite. Il rêve du train qui emprunte le tunnel sous la Manche, de trains-fusées propulsés à grande vitesse dans des tunnels, le transport du futur...

■ **Et Prêle**

Tandis que Prêle, petit bout de chou de 2 ans et demi, tout en discrétion et indépendance, entend un jour sa mère réfléchir tout haut se demandant comment elle pourrait bien confectionner un taboulé sans menthe. Ce à quoi la petite fille fait remarquer que dans ce petit coin de verdure, juste là, il y en a, de la menthe, s'empressant de la désigner et de la cueillir avant de la tendre à sa maman Linda. Cette petite fille, qui s'intéresse à la botanique, aux astres et aux animaux, ravit la famille un autre jour en désignant sans erreur le chant d'une mésange que personne n'avait remarquée.

■ **Les chiffres de la déscolarisation**

Le nombre d'enfants instruits en famille serait passé d'environ 36 000 en 2018-2019 à 50 000 en 2020 selon la DGESCO. Pourtant, cette augmentation s'explique essentiellement par l'obligation, depuis 2019, d'instruire les enfants dès l'âge de 3 ans (contre 6 ans auparavant). Par ailleurs, la reprise de l'école pour les enfants, avec le masque et la distanciation physique, les consignes de limitation de contacts, même pour jouer, imposent aux enfants des conditions de vie inacceptables pour certains parents. Résultat ? Le nombre d'enfants scolarisés a ainsi chuté depuis la rentrée de septembre.

■ **Les chiffres vauclusiens**

Joint par courriel, Jean Patoz, directeur académique des services

de l'Éducation nationale (Dasen), précise les chiffres pour le département de Vaucluse : 110 000 élèves sont âgés de 3 à 16 ans dont 425 sont scolarisés par le Cned (Centre national d'enseignement à distance) et 573 scolarisés en famille. À la question « Pourriez-vous me donner votre ressenti sur les inspections réalisées auprès des familles pour vérifier le socle des acquis des enfants ? », il répond : « La grande majorité des inspections de contrôle sont satisfaisantes ».

■ **Au niveau national**

On constate un niveau d'enseignement de plus en plus bas, les professeurs des écoles se plaignant d'engager trop de temps à faire la discipline plutôt qu'à faire cours. « Quelques exemples : près de 20% des jeunes ne maîtrisent pas des fondamen-

taux de la langue française et pour près de 10%, la lecture est non maîtrisée, au point de s'apparenter à un handicap pour 5% des jeunes (https://www.education.gouv.fr/journee-defense-et-citoyennete-2018-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture-9998), rapportent Bruno et Linda. Seuls

9% des élèves testés par Pisa (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) sont encore capables de faire la diffé-

■ **L'école en souffrance ?**

Dans les années 1990, les élèves français figuraient encore dans le groupe de tête des pays du monde

rence entre un fait et une opinion ! (http://www.slate.fr/story/184872/classement-pisa-jeunes-15-ans-difference-fait-opinion).

à la France, à partir de tests réalisés sur des élèves de CM1 et de Terminale S, la dernière position en Europe, et de très loin (SOS-éducation).»

■ **Une dangereuse simplification**
Alors, est-ce que le président de la République et le gouvernement préfèrent aller au plus simple ? L'école pour tous, de 3 à 16 ans, un même chemin qui centraliserait au même endroit, au même moment et dans les mêmes conditions tous ces citoyens en devenir ? «Même si beaucoup de familles ne se sentent pas concernées par l'instruction en famille et y voient un danger potentiel faute d'information, avance le couple, chacun pourrait un jour ou l'autre y avoir recours, par choix ou par contrainte. Il s'agit d'une liberté précieuse à défendre.»

« Près de 20% des jeunes ne maîtrisent pas des fondamentaux de la langue française et pour près de 10%, la lecture est non maîtrisée »

en mathématiques. En 2016, le comparatif international TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) a attribué

VOTRE CHAUDIÈRE AU FIOUL A DE L'AVENIR.

COMMUNIQUÉ

97% DES FRANÇAIS QUI SE CHAUFFENT AU FIOUL DOMESTIQUE L'APPRECIENT POUR LE CONFORT QU'IL PROCURE.*

ET ON DEVRAIT TOUT CHANGER ?

Non, ce ne sont pas les déclarations opportunistes, ni même les bonnes intentions ou les bons sentiments qui font avancer le monde. Ce sont les idées et les solutions.

Les annonces gouvernementales concernant la transition énergétique ouvrent de nouvelles perspectives et ont fixé une échéance au 1^{er} janvier 2022, mais elles ont suscité de nombreuses interrogations. Il est temps de dire clairement les choses :

- Le fioul domestique est bien sûr autorisé en usage de chauffage au-delà de 2022.
- Votre installation actuelle pourra être conservée jusqu'à son obsolescence au-delà du 1^{er} janvier 2022.
- Seules les chaudières neuves qui seront installées après le 1^{er} janvier 2022 devront répondre à de nouvelles normes.

Pour ces installations nouvelles, les professionnels ont développé en collaboration avec les agriculteurs, une nouvelle énergie de chauffage : le **biofioul**, un biocombustible à base de colza produit en France, disponible en 2022.

Dans les territoires, on ne refuse pas le changement mais avant de changer, on commence par chercher les meilleures solutions pour tout le monde.



ON N'EST PAS OBLIGÉ DE TOUT CHANGER POUR CHANGER LE MONDE.

Pour en savoir plus, interrogez un professionnel du fioul domestique reconnu localement. Il vous présentera la solution adaptée à votre logement pour un chauffage au fioul durable, local et performant.



UNION NATIONALE ARTISANALE - COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES COMBUSTIBLES, CARBURANTS & CHAUFFAGE



UNION DES METIERS DU GENIE CLIMATIQUE DE LA COUVERTURE ET DE LA PLOMBERIE

* Sondage Opinion Way & FF3C - Août 2020

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

36^e édition de Cheval passion

Initialement prévue en janvier elle aura lieu en mai

Initialement prévue du 20 au 24 janvier, la 36^e édition du salon équestre Cheval passion aura finalement lieu de mercredi 12 à dimanche 16 mai, pendant le week-end de l'Ascension.

« Les perspectives d'évolution de l'épidémie de la Covid-19 pour le mois de janvier n'offrent néanmoins pas de garanties suffisantes pour nous permettre d'accueillir les exposants, les visiteurs du salon et les spectateurs du gala des Crinières d'Or dans un environnement sécurisant. Notre responsabilité d'organisateur nous conduit donc à privilégier le report de Cheval » a précisé Avignon tourisme, organisateur du salon équestre avignonnais.

■ Rendez-vous

Cheval Passion 2021 présentera 1 200 chevaux, 250 stands d'exposition, 12 carrières, un important programme de concours et d'animations, ainsi qu'une nouvelle édition du gala des Crinières d'Or. En janvier 2020, l'événement avait réuni 250 exposants, 800 éleveurs et plus de 1 200 chevaux séduisant plus de 100 000 visiteurs. Il se classe sur la 2^e marche du podium des manifestations les plus courues après le festival d'Avignon.

■ Au tout début

On est bien loin de la première édition créée par 4 copains en 1986 qui réunissait alors 40 che-

vaux, 30 exposants et quelques milliers de visiteurs. Pour devenir cet événement majeur, 'Cheval passion' a très tôt décidé de devenir un haut-lieu du spectacle équestre en présentant des numéros regroupés lors d'un gala intitulé les 'Crinières d'Or', 5 représentations fréquentées par plus de 25 000 spectateurs venant découvrir les dernières créations du spectacle de chevaux.

150 à 200 professionnels de l'organisation de spectacles s'y pressent chaque année pour venir faire leur marché dans le cadre du Misc (Marché international du spectacle équestre de création). Ainsi, près de 80 % des créations équestres européennes sont présentées, en avant-première, à Cheval passion.

■ Un poids économique notable

Rien qu'en hébergement Cheval passion génère 2 500 nuitées pour les hôteliers locaux en pleine saison creuse. Pour un budget de 2M€, les retombées annuelles pour le territoire sont estimées à 6,5 M€. Ces chiffres illustrent également le poids de la filière équine dans la région, qui constitue le 1^{er} employeur privé du monde sportif.

■ Le Cheval en Paca

Le cheval en Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 4 750 emplois : éleveurs, employés des centres équestres, entraîneurs, cavaliers professionnels, sociétés de courses, vétérinaires, maréchaux-ferrants etc. Ce sont aussi 36 000 équidés, plus de 41 000 licenciés dans 770 clubs dont plus d'une centaine pour le Vaucluse.

■ Des entreprises aussi

Ce sont enfin 2 000 entreprises totalisant un chiffre d'affaires de 183M€ et de 987M€ en intégrant les paris du PMU ainsi que ceux des 12 hippodromes régionaux dont ceux de Cavaillon, du Pontet de Carpentras, de l'Isle-sur-la-Sorgue, de Bollène et de Sault.

■ Un rôle éducatif et social

Mais il n'y a pas que l'argent dans la vie, les chevaux jouent aussi un rôle éducatif, social, environnemental et même thérapeutique. Cheval passion va ainsi accueillir 6 300 scolaires. Ce sont aussi des chevaux de trait que l'on utilise pour le débardage des forêts dans le Luberon, des animaux qui peuvent soigner le stress, la dépression, l'anorexie comme on le pratique à Mazan chez Lucky horse. Mais on pourrait aller encore plus, comme le font d'autres villes, en mettant en place des attelages de chevaux pour la collecte



des ordures, le transport scolaire, les maraudes pour les SDF, les patrouilles de police...

■ L'Europe équestre à Avignon

Au carrefour de l'Europe et de la Méditerranée, Cheval Passion est devenu, en 35 ans, une vitrine européenne du monde équestre et l'un des tout premiers événements vaclusiens. Il est une rencontre majeure pour les professionnels de la filière et un rendez-vous à la fois sportif et festif pour la grande communauté des passionnés du monde équestre.

■ Les partenaires historiques

Les partenaires historiques de Cheval passion sont : la Ville d'Avignon, le Grand Avignon, le Département de Vaucluse, la Région Sud, la Fédération française d'équitation, le Comité régional d'équitation Provence-Côte d'Azur, l'Institut français du cheval et de l'équitation ainsi que des entreprises.

Cheval passion. Du 12 au 16 mai 2021. Parc des expositions d'Avignon. Organisation et renseignements : Avignon tourisme. 04 90 27 51 00. www.cheval-passion.com

M.H

Nomination

Georges Bel élu président de l'Orchestre national Avignon-Provence

Suite à sa labellisation, l'Orchestre national Avignon-Provence dispose d'un nouveau bureau avec à sa tête Georges Bel, maire honoraire de Saze.

Georges Bel vient d'être élu président du conseil d'administration de l'Orchestre national Avignon-Provence. Cet ingénieur en économie de la construction du BTP, élu maire de Saze en 1985 et qui le restera pendant 33 années consécutives, devient en 2004 vice-président du Grand Avignon. Il assumera la présidence des délégations travaux de 2008 à 2014 puis celle de la culture et du spectacle vivant entre 2014 et 2020. A ce titre, il conduira la réhabilita-

tion de l'Opéra Grand Avignon de la place de l'Horloge. Il est également l'auteur, avec Pierre Guiral (ancien directeur de l'Opéra), de l'aménagement de l'Opéra Confluence, de la salle de répétition de l'orchestre, des studios du ballet, du chœur et des locaux pour les services techniques et les costumiers.

■ Nouveau bureau

Georges Bel succède à Gonzague Zeno. A ses côtés, Jean-Luc Bérard, membre actif (président des Fonda-

tions du groupe Safran et président des Concerts de l'Orangerie), et Patrick Canac, membre associé, représentant le Conseil départemental de Vaucluse (président du festival Les Musicales du Lubéron) sont nommés vice-présidents. Boris Delécluse, membre associé, représentant Le Cercle des Entreprises de l'Orchestre et Jean-Michel Ambrosino, membre associé représentant la Ville d'Avignon, sont renouvelés respectivement aux postes de secrétaire et trésorier.

■ Sur Youtube

L'Orchestre national Avignon-Provence poursuit son dispositif 'En

tête à tête avec l'Orchestre' en proposant des rendez-vous pour garder le lien avec les publics en ces temps de crise sanitaire. Prochain rendez-vous : le samedi 5 décembre à 17h avec la diffusion sur la chaîne Youtube du programme symphonique 'Revisiter' avec Joseph Haydn, ouverture 'Isola disabitata', Piotr Illich Tchaïkovski, Andante cantabile op.11 pour violoncelle et orchestre Piotr Illich Tchaïkovski, Variations sur un thème rococo pour violoncelle et orchestre op.33, Joseph Haydn, Symphonie n°65, Sergueï Prokofiev, Symphonie n°1 op.25 dite 'Classique'.

Chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/user/OrchestreAvignon>



Vaison-la-Romaine «Est-ce qu'on peut en placer une ?»

Jean-François Périlhou, maire de Vaison-la-Romaine, vient de publier : 'Est-ce qu'on peut en placer une ?' «Notre démocratie est-elle vraiment la même pour tous ? Notre système républicain est-il encore efficace pour le plus grand nombre ? La parole de chaque Français est-elle équitablement prise en compte ? » Par sa double position de chef d'entreprise et d' élu local, Jean-François Périlhou est en prise directe avec les réalités du quotidien. Elu maire de Vaison-la-Romaine en 2014, à 31 ans, il a été largement reconduit dans ses fonctions de 1^{er} magistrat lors des dernières élections municipales de 2020. Sans langue de bois, il livre ses craintes concernant le déclin subi par notre pays et la fracture de son unité. Pour surmonter le contexte de crise socio-économique, d'abandon de la rura-



lité, de disparition des traditions ancestrales et de défiance envers la classe politique, avec cet ouvrage, il se libère des chaînes qui le para-

lysent, esquissant les contours de nouvelles méthodes de gouvernance, ponctuant son récit de références et exemples concrets. Jean-François Périlhou explique rejeter la pensée unique, les clivages, les fonctionnements corporatistes et autres compéragés réhabilitant le bon sens, l'intérêt général, seuls constitutifs d'un projet collectif. Son parcours promeut l'audace et le refus de la fatalité. Jean-François Périlhou, 38 ans, est Toulousain, diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble et gérant d'une société de construction. Il est maire de Vaison-la-Romaine et vice-président de la Communauté de communes Vaison-Ventoux.

« Est-ce qu'on peut en placer une ? » 17€. Disponible sans frais d'envoi. Editions Nombre 7. 866, avenue Maréchal Juin à Nîmes. 04 66 05 87 18 contact@nombre7.fr

Enchères Autos d'exception

Voici une vente très attendue de voitures de collection avec, parmi de somptueux modèles présentés cette Porsche 912 de 1967 dont le modèle avait été présenté en avril 1965. Elle est en très bon état de fonctionnement et de présentation, avec les ailes arrières élargies et provenant des USA. Un rapport d'expertise sera remis à l'acquéreur pour ce véhicule mis à prix à partir de 32 000€. Gros coup de cœur pour cette Triumph TR3 A, de 1960. C'est un roadster mythique apparu en octobre 1955 et produit de 1957 à 1962. Cette magnifique auto est en vente à partir de 26 000€. D'autres envies de belles balades se profilent pour le printemps prochain avec cette Panhard PL17 Relmax de 1963 présentée en juin 1959, offrant un design aérodynamique avec sa belle carrosserie bleu ciel, son habitacle orangé et un très bon état de présentation. L'automobile, qui peut faire du 130 km/h, n'a connu que deux propriétaires et son moteur est en

état de marche. Elle sera proposée à la vente à partir de 3 500€.

Hôtel des ventes d'Avignon. Jeudi 3 décembre. 14h15. Exposition mercredi 2 décembre de 10h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le matin de la vente de 9h à 12h. Courtine. 2, rue mère Teresa. 84 000 Avignon. 04 90 86 35 35. contact@avignon-encheres.com & www.avignon-encheres.com & www.interencheres.com/84001



Lancer de nouveaux
chantiers de logement
social et abordable ?

Plan de relance.
On est là pour
vous aider.

#AvosCôtés

Élus, bailleurs sociaux ! Parce que l'accès à un logement décent et abordable pour les Français est l'une de vos priorités, nous vous accompagnons en conseils et financements pour faire sortir de terre vos projets. Construire ou rénover des logements sociaux ? Loger les travailleurs clés ? Copropriétés dégradées ? Nous avons du concret. Contactez-nous.

L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr

[Instagram](https://www.instagram.com/BanqueDesTerr) | [Facebook](https://www.facebook.com/BanqueDesTerr) | [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/BanqueDesTerr) | @BanqueDesTerr



ANNONCES LÉGALES VAUCLUSE



Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêtés du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2017), qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département. Soit 4.07 € HT la ligne.

NOUS RECEVONS VOS ANNONCES LÉGALES JUSQU'AU VENDREDI 12H POUR PARUTION LE MARDI

■ e-mail : al@pa84.com ■ Tél. 04 90 16 54 03 ■ Fax 04 90 16 54 01 ■ www.echodumardi.com



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 11.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

CONSTITUTION

Par ASSP du 19/10/2020, il a été constitué une SAS dénommée **EMPOWER INSIGHT(FRANCE)**. **Siège social** : 15 rue des bons amis 84000 Avignon. **Capital** : 105€. **Objet** : Services et formations dans le domaine de "data science" et de la communication. Le traitement tout au long du cycle de vie des données (extraction, transformation, analyse et visualisation des données) ainsi que la création de logiciels. Assister, conseiller et assurer des stratégies de communication efficaces avec les données. **Président** : Mme Daniela Quirós Lépez, 15 rue des bons amis 84000 Avignon. **Durée** : 99ans. **Immatriculation au RCS de AVIGNON** 3942001

Par ASSP en date du 09/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée : **CUISINES ET BAIN BY JEFF**. **Siège social** : 764 avenue de la libération 84270 VEDÈNE **Capital** : 1000 € **Objet social** : Le commerce, l'achat, la vente ou l'achat-revente de marchandises en gros (vente achat cuisines salles de bain dressing électroménager et accessoire) ; **Président** : M Fournier Jean François demeurant 764 avenue de la libération 84270 VEDÈNE élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit à une voix et à la participation dans les décisions collectives. **Clauses d'agrément** : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON**. 3842002

Par ASSP en date du 20/10/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **GIGAPLEX**. **Siège social** : 145 boulevard des Rivans 84140 AVIGNON **Capital** : 1000 € **Objet social** : Acquisition de terrains et d'immeubles destinés à la location **Gérance** : M BELIN Stephan demeurant 145 Bd des Rivans 84140 AVIGNON **Cession de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON**. 3942003

Par ASSP en date du 01/11/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **BATISUD**. **Siège social** : 29 hameau de Fourchevielles 84100 ORANGE **Capital** : 300000 € **Objet social** : L'acquisition de tous immeubles, de toute nature, la propriété, l'administration **Gérance** : M EL AROUSSI Abdesslam demeurant 29 hameau de Fourchevielles 84100 ORANGE **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON**. 3942013

Par ASSP en date du 01/07/2020, il a été constitué une SARL dénommée : **CÔTE RENOV**. **Siège social** : Chemin de Saint Jean 84480 LACOSTE **Capital** : 1000 € **Objet social** : Location meublée; l'acquisition et la rénovation de tous locaux à usage d'habitation ou au sein de résidences de tourisme classées, de résidence hôtelières ou para hôtelières, étudiants, de maisons de retraites ; l'acquisition et la rénovation des meubles, équipements et aménagements destinés à garnir les locaux. **Gérance** : M Mathieu FAURE demeurant Chemin de Saint Jean 84480 LACOSTE **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON**. 3942031

Par ASSP en date du 13/11/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **BOUTA IMMOBILIER**. **Siège social** : 27 avenue du roi soleil 84000 AVIGNON **Capital** : 1000 € **Objet social** : acquisition de tous immeubles de toute nature, achat et vente de bien immobilier, la propriété, l'administration **Gérance** : M BOUTA Soufian demeurant 27 avenue du roi soleil 84000 AVIGNON ; M BOUTA Yassine demeurant 1 rue Jules Massenet 84000 AVIGNON **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON**. 3942011

Par ASSP en date du 12/11/2020 il a été constitué une EURL dénommée : **KANUT**. **Siège social** : 4000 route de Valréas 84820 VISAN **Capital** : 1000 € **Objet social** : Prise de participations, administration de sociétés, prestations administratives des filiales, acquisition et gestion de valeurs mobilières **Gérance** : M Attilio FERT demeurant 46 rue de la Maladrerie 26110 NYONS **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON**. 3942033

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVIGNON du 12/11/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée. **Dénomination** : **LUBERON ETANCHEITE ET BARDAGE**. **Siège** : 2 Avenue des Erables, 84000 AVIGNON. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 1 000 euros. **Objet** : Tous travaux d'étanchéité par membrane pvc, résine ou autres techniques ; bardage ; couverture ; isolation ; zinguerie. **Exercice du droit de vote** : Pour tout associé sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective et disposant d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : Libre pour l'associé unique. Agrément des associés pour toutes cessions d'actions. **Président** : Yassine BOUZIANI, demeurant 2 Avenue des Erables, 84000 AVIGNON. La Société sera immatriculée au **RCS d'AVIGNON**. POUR AVIS 3942014

Aux termes d'un ASSP établi à Avignon en date du 06/11/20, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **IMMO INVEST**. **Siège social** : 440 Rue Rudolph Serkin 84000 AVIGNON. **Objet** : acquisition, propriété, transformation, construction administration, location, gestion, vente (exceptionnelle) de tous biens. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 1 000 euros. **Gérance** : M. NABIL OULDALI demeurant 49 rue Charles Chartier 84000 Avignon et M. OLIVIER WEGLARZ demeurant 62 impasse des Fruitières 84140 Montfavet. **Agrément des cessions** : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants. **Immatriculation** : Au RCS d'Avignon. Pour avis, 3942025

Etude de Me Sébastien NARDINI,
notaire à LAGNES (84800),
110 Lot les Oliviers

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'ECHO DU MARDI, Les Petites Affiches de Vaucluse du 3 novembre 2020 concernant la société civile immobilière **LA CHAPELLE**. Il fallait lire que le siège social est fixé à : CARPENTRAS (84200) 1819 chemin d'Embanay, au lieu de : CARPENTRAS (84200), 15 Rue Bidault. Pour avis, Le notaire. 3942049



SELARL « Bruno CHABROLLES,
Justine BOUAT, Emmanuel PROHIN,
et Paul CHABROLLES
Notaires associés »
NIMES (30000)
1 boulevard Amiral Courbet

Suivant acte reçu par Me PROHIN, Notaire en date du 17 novembre 2020. Il a été constitué une société civile dénommée : **AUSSAGUEL**. **Siège social** : CAMARET-SUR-AIGUES (84850), 850 avenue Jean Henri FABRE. **Objet social** : - l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 360.000,00 €. Les apports sont en nature. **Les cessions de parts** doivent être constatées par acte authentique ou sous signature privée. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Gérance** : Monsieur Jean-Pierre AUSSAGUEL, demeurant à CAMARET-SUR-AIGUES (84850) 850 avenue Jean Henri Fabre pour une durée de 99 ans. **Immatriculation** : au RCS de AVIGNON. Pour avis, Le Notaire. 3942034

Aux termes d'un ASSP en date du 21/10/2020, il a été constitué la Société par Actions simplifiée suivante : **Dénomination** : **CCG. Nom commercial** : **CRISTOLE CARTE GRISE**. **Siège** : 270 chemin de la Cristole 84000 Avignon. **Capital** : 5000 €. **Objet** : en France et/ou à l'étranger : autres activités de soutien aux entreprises n.c.a., commerce de voitures et de véhicules automobiles légers et location de voitures. Toutes opérations se rattachant à l'objet social principal. **Durée** : 99 ans. **Président** : M. Anis LAZAAR demeurant 47 rue Charles Chartier 84000 Avignon nommé pour une durée illimitée. Les statuts contiennent une clause relative à l'admission aux assemblées, droits de vote et cession d'actions. **Immatriculation** : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. Pour avis 3942019

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DÉNOMINATION** : **LES ABRICOTIERS**. **FORME** : Société civile immobilière **SIEGE SOCIAL** : 375 Rue Pierre Seghers - Bâtiment Le Polaris - 84000 AVIGNON **OBJET** : - L'acquisition, la construction, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; **DURÉE** : 99 années **CAPITAL** : 1 000 euros **GERANCE** : Geoffroy KUNSTLE - 878 Chemin du Mas de Granel - 30131 PUJAUT **CESSIONS DE PARTS SOCIALES** : libres entre associés. **IMMATRICULATION** : RCS d'AVIGNON. Pour avis, 3942042

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 novembre 2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : **C.P.E.S. Sablé Rouge**. **Siège social** : ZI de Courtine - 330 rue de Mourelet - 84000 Avignon. **Capital social** : 1 000€ divisé en 1.000 actions 1 euro chacune souscrites en numéraire. **Objet social** : Toutes opérations de production et de distribution d'électricité. **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans. **Exercice social** : L'exercice social commence le 1er novembre et finit le 31 octobre. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 31 octobre 2021. **Président** : La société RES SAS - 423 379 338 RCS Avignon. **Dépôt des actes** : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON. Pour avis 3942017

Par ASSP en date du 12/10/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **SCI BHKT01**. **Siège social** : Chemin de Veyssonne 84100 ORANGE **Capital** : 12 € **Objet social** : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location **Gérance** : M BEN SOUSSAN Grégory demeurant chemin de veyssonne 84100 ORANGE ; M HELSEN FREDERIC demeurant CHEMIN DE LA POSTE 34130 MAUGUIO ; M KARSENTY ANTHONY demeurant CHEZ GREGORY BEN SOUSSAN CHEMIN DE VEYSSONNE 84100 ORANGE ; M TEYSIER MATHIEU demeurant 36 IMPASSE DE LA DEOUNE 13170 LES PENNES MIRABAUX **Cession de parts sociales** : Les parts sociales sont cessibles sous agrément dans tous les cas de figures. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS de AVIGNON**. 3942004

Suivant acte sous seing privé en date du 20 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **SARA**. **Forme** : Société Civile **Siège Social** : 6 rue Paul Gauguin Les Tournesols 84270 VEDÈNE **Objet** : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Et plus généralement toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rapportant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale. **Durée** : 99 années **Capital social** : 2.000 € Apports en numéraire : 2.000 € **Gérant** : M. Rachid FARESE, demeurant 6 rue Paul Gauguin Les Tournesols 84270 VEDÈNE **Agrément des cessions** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. La société sera immatriculée au **R.C.S. de Avignon**. Le gérant. 3942066



LEGI-ACT'
SOCIETE d'AVOCATS
3 Av. de la Synagogue
Résidence Bonaventure
BP 10091
84006 AVIGNON CEDEX 1

Suivant acte sous seing privé en date à BEDARRIDES du 05.11.2020, il a été constitué sous la dénomination ci-dessous une société par actions simplifiée régie par la Loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes : **DENOMINATION** : **HDS - HOLDING DU SOLEIL**. **CAPITAL** : 6 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire **SIEGE SOCIAL** : 9 allée des Pins - ZA de Remourin 84370 BEDARRIDES **OBJET** : - Holding, acquisition et gestion d'un portefeuille de tous titres de participations et de tous placements tels que valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général, - Toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout service de gestion transversal, assistance administrative, technique, financière et juridique à ses sociétés filiales ainsi que l'animation de celles-ci à travers la participation active à la conduite de la politique du groupe **DURÉE** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS près le Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON. **PRÉSIDENT** : M. Marcelin LORANDI demeurant à DURAVEL (46700) Route Royale **DIRECTEURS GÉNÉRAUX DELEGUES** - M. Morgan BOURGUIGNON demeurant à MONTPELLIER (34000) 118 Rue de Famagoste - M. Sébastien ALLAVOINE demeurant à ENTRAIGUES SUR LA SORGUE (84320) 473 Avenue des Poètes **CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DU VOTE** : Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. **CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS** : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires, statuant à la majorité des trois quarts des actionnaires disposant du droit de vote. Le Président 3942053

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste BOREL, Notaire Associé à ORANGE (Vaucluse), le 16 novembre 2020, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes : **Objet** : la construction (après démolition des bâtiments existants le cas échéant) et l'aménagement d'un ensemble collectif à usage professionnel en vue de sa division par fractions destinées à être attribuées en propriété ou en jouissance aux associés ; la gestion et l'entretien de cet ensemble jusqu'à la mise en place d'une organisation différente. **Dénomination** : **POLE PROFESSIONNEL DE TULETTE**. **Siège social** fixé à VILLEDIEU (84110), 6 rue des Garcins. **Durée** de 99 années à compter de son immatriculation. **Capital social** : DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR). **Gérant** : Mme Régine BELLIER, demeurant à VILLEDIEU (84110) 6 Rue des Garcins. **Cessions de parts** à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON. Pour avis, Le notaire. 3942054

Me Etienne RISPAL
Notaire
84390 SAULT

Suivant acte reçu par Me Etienne RISPAL, Notaire à SAULT, le 22/10/2020, enregistré au SPFE AVIGNON 1, le 13/11/2020, Dos. 2020 000050901, Réf. 8404P01 2020 N 02035, il a été constaté la modification des statuts de la Société PEGI, SCI, au capital de 3.000 €, dont le siège social est à SAULT (84) Route de Saint Trinité, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le n° 488861147, les associés ont décidé :

De nommer comme co-gérant, Mme Patricia Roberte Chantal PETIT née ISNARD, demeurant à LYON (6^e) 32 Rue Garibaldi.

POUR AVIS
Me Etienne RISPAL, Notaire
3942043

LES BASTIDES

SCI au capital de 10300 € Siège social : Vaucluse Village ZI Le Tronquet 84130 LE PONTET RCS AVIGNON 505249862

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Les Naiades 2, Bâtiment B 10 A Avenue de la Poulasse 84000 AVIGNON à compter du 01/10/2020

Modification au RCS de AVIGNON. 3942057

AS PRESTATIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 12 Le Grès - Quartier les Pourquiers 84220 GORDES 812 528 917 RCS AVIGNON

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2020, la gérance de la société à responsabilité limitée AS PRESTATIONS a décidé de transférer le siège social du 12 Le Grès - Quartier les Pourquiers - 84220 GORDES au 749, Avenue de la Gare - 3, Lot Les Tourterelles - 84440 ROBION, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance
3942058

SCI LA PAULINE, société civile immobilière au capital de 30.500 euros situé 53 boulevard Raspail, 84000 Avignon, immatriculée au RCS Avignon sous le numéro 433 881 695. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2020, il a été décidé de nommer Monsieur Bruno Marc, demeurant 1 boulevard Jacques Monod, 84000 Avignon suite à la démission de Madame Aline Petit. Aux termes de cette même assemblée, il a été décidé de transférer le siège social au 1 Jacques Monod, 84000 Avignon. Mention sera portée au RCS Avignon. 3942059

CHAUME-SOLAR

SARL au capital de 60 000 €
16 Hameau des Tesnières
72500 SAINT PIERRE DE CHEVILLE
RCS LE MANS 509 786 299

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 23/10/2020 il a été constaté :

- la démission de M. Kléber Servault de ses fonctions de gérant ;
- la nomination de M. Jean-François PETIT demeurant 2 impasse Henri Mouret 84000 Avignon aux fonctions de co-gérant, à compter de ce jour ;
- la nomination de Mme Céline Spitzhorn demeurant 215 chemin de Saint Bonnet 13630 Eyragues aux fonctions de co-gérante, à compter de ce jour ;
- le transfert du siège social au 330 rue du Mourellet ZI de courtoine 84000 Avignon, à compter de ce jour ;
- la modification des dates de l'exercice social qui désormais débutera le 1er novembre de chaque année et se terminera le 31 octobre. Par exception l'exercice social ayant débuté le 1er janvier 2020 se terminera le 31 octobre 2021 et aura une durée exceptionnelle de 22 mois.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

La société sera radiée du RCS de LE MANS et ré-immatriculée au RCS d'AVIGNON.
Pour avis,
3942016

ORLA

SCI au capital de 1000 € Siège social : 1526 Route de Cavailhon 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE RCS AVIGNON 498076645

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 677 rue de la marguerite 84400 APT à compter du 29/10/2020

Modification au RCS de AVIGNON. 3942063

F.O. TECH

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 €
Siège social :
99 rue Jean Dausset
Bâtiment A Porte 107
84140 MONTFAVET
842 840 829 R.C.S. Avignon

Suivant procès-verbal en date du 1er octobre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 12 rue du Colonel Henri Simon Résidence Le Belvédère Bat A. 13015 MARSEILLE.

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon. le représentant légal. 3942064

LMA

SAS au capital de 1500 € Siège social : 32 Allée de Montbord 84130 LE PONTET RCS AVIGNON 884972035

Par décision du président du 01/11/2020, il a été décidé de nommer Mme LECHAT Laurine demeurant 32 Allée de Montbord 84130 LE PONTET en qualité de Directeur-Général à compter du 01/11/2020

3942065

HOLDING EGILOPE

Société par actions simplifiée au capital de 5 045 000 €
Siège social : 20 rue Lawrence Durrell, Site Agroparc Montfavet, 84911 AVIGNON CDX 9 RCS AVIGNON 823 035 266

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/11/2020 a nommé Emmanuel COSTA demeurant 1266 Route de la Bonde à PERTUIS (84120) en qualité de directeur général à compter du 01/10/2020. Cyril VICTORIA précédemment nommé Directeur Général est Directeur général délégué à compter du 01/10/2020

3942074

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 15.09.2020 de la SAS SYNTHÈSE FINANCE à capital variable au capital plancher de 9 000 euros sis Agroparc - Le Loubérance - 121 rue Jean Dausset 84 916 Avignon cx 9, il a été décidé de transférer au 7 rue Jean Jacques Rousseau 30 390 ARAMON à compter du 15.09.2020

L'art 4 des statuts a été modifié en conséquence
Mention sera faite au RCS d'Avignon 3942078

Aux termes des décisions de l'associé unique de la société AVETEC, SAS au capital de 100 000 €, Siège social : 182 Avenue Louis Lépine 84700 SORGUES, RCS AVIGNON 439 477 928, en date du 30/09/2020, il résulte que : les mandats de la société AUDIT ET FINANCE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société DIP AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. POUR AVIS Le Président 3942009

Aux termes d'une décision de l'associé unique de la société LE COMPTOIR SAKANA, SAS au capital de 1 000 €, Siège social : Chemin du Moulin, Quartier Terradou, 84200 CARPENTRAS, RCS AVIGNON 852 655 026, en date du 10/11/2020 : la société LA CIE DES COMPTOIRS, SARL de 1 000 €, Siège social : 2340 Chemin du Coquillon 30150 ROQUEMAURE, RCS NIMES 890 161 896, représentée par sa gérante Madame Ghalia POTTIER, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Ghalia POTTIER, démissionnaire. POUR AVIS La Présidente 3942023

Aux termes du procès-verbal en date du 18 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SARL LA MENUISERIE 1741 - marchand de biens - dont le Siège Social est établi 27. rue d'Annellette à AVIGNON (84000) RCS AVIGNON 539 612 507 a décidé la nomination, en qualité de co-gérant, de Mr Alain REYNAUD - domicilié 12, rue Mareschal à MONTPELLIER (34000).

Le titre IV (gérance) des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON 3942080



OSTRAKA Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 42 rue Joseph Faraut 84440 ROBION 483 339 172 RCS AVIGNON Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Rémi CROUSLE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jérémie LASNE, demeurant 18 rue Savonnerie 13410 LAMBESC, pour une durée indéterminée à compter du 1er novembre 2020. Pour avis. La Gérance 3942082

EURO COOP EXPRESS

Siège : ECE
Société anonyme
au capital variable de 306.525 €
Siège social :
12 Avenue de l'Orme Fourchu ZI
FONTCOUVERTE
84000 AVIGNON
409 345 444 R.C.S. Avignon

Suivant procès-verbal en date du 20 novembre 2020, le conseil d'administration a nommé en qualité de Directeur général :

M. RAFFIN Jean-Pierre, demeurant Boulevard Marcel Sauvage Le Logis Neuf 13190 Allauch en remplacement de M. RUET Cédric 5684 Chemin du Moulinas 30650 SAZE, qui délègue ses fonctions de Directeur Général mais qui conserve son poste de Président du Conseil d'Administration.

Suivant procès-verbal en date du 12 septembre 2020, l'assemblée générale mixte a nommé en qualité d'administrateur :

Nouveaux administrateurs :
- LEYNAUD TRANSPORTS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 7.000 €, 7 Impasse du Rountau Lot Les Terres Blanches 84700 Sorgues 838 762 706 R.C.S. Avignon, représentée par Mme LEYNAUD Catherine 874 Chemin des Diligences 30500 SAINT BRES en remplacement de SARL LES TRANSPORTS HYEROIS représentés par M. PLANCKE Manuel, démissionnaire.
- TRANSPORTS SGW, société à responsabilité limitée au capital de 42.000 €, Route des Garrigues 13430 Eyguières 849 563 796 R.C.S. Tarascon, représentée par Mme BLAIRON Chloé Route des Garrigues 13430 EYGUIÈRES en remplacement de EURL AIX RAPID COLIS représentée par M. LEYDET Christian, démissionnaire.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Avignon. Le président. 3942089

NOVA CONSTRUCTION

SASU au capital de 300 € Siège social : 547 rue Joliot Curie 84270 VEDÈNE RCS AVIGNON 799962998

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 551 rue Joliot Curie 84270 VEDÈNE à compter du 17/11/2020

Modification au RCS de AVIGNON. 3942095

Aux termes d'une délibération en date du 02/11/2020, l'AGE de la SCI 2 J, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, siège social : 50 Avenue Bel Air 84200 CARPENTRAS, 535079743 RCS AVIGNON, a décidé de transférer le siège social au 1250 Route de Réalpanier 84310 MORIERES LES AVIGNON, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON. Pour avis 3942139

LA BOUCHERIE BIO DES HALLES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 €
Siège social : 18 PLACE PIE HALLES CENTRALES ETALS 23 24 25 26 27 28 84000 AVIGNON 478 152 358 RCS AVIGNON

Aux termes d'un PV d'AGE du 12/11/20, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après : FORME : SAS. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : . Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. PRÉSIDENT : MARC PIERRE MICOULAZ, demeurant à LE PONTET (Vaucluse) 35 ALLEE DES ROSES, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du TC de AVIGNON.

Pour avis, le représentant légal. 3942094

Aux termes du procès verbal en date du 30.09.2020 de la SAS GSE au capital de 86 520 366 euros dont le siège social est 310 allée de la Chartreuse parc d'Activités de l'Aéroport 84000 AVIGNON RCS AVIGNON 488 862 368, il a été décidé de nommer le docteur Benedikt Benjamin Krings dmt Amortstrasse 4, 80639 München (Allemagne) comme membre du comité de surveillance pour une durée indéterminée en remplacement de M Johannes Ludwig Brunn démissionnaire à compter du 25.09.2020

3942012

HATH LUBERON

SAS au capital de 2000 € Siège social : 450 Avenue Philippe de Girard 84400 APT RCS AVIGNON 853647378

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 06/01/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'assistance et le conseil aux sociétés en particulier dans les domaines financier, administratif et informatique, et plus généralement toutes prestations de services, l'animation et la coordination de toute société notamment par l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques et autres . Modification au RCS de AVIGNON. 3942079



Société Anonyme d'Economie Mixte, au capital de 10 000 000 €
Siège Social : Hôtel du Département - 84000 AVIGNON
RCS d'Avignon : B 602 620 304

L'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 27 Octobre 2020, a décidé de modifier le 1er alinéa du troisième paragraphe de l'article 15 des statuts.

Ancien article : Le nombre des sièges d'Administrateur est fixé à 17 dont 10 pour les collectivités territoriales.

Nouvel article : Le nombre des sièges d'Administrateur est fixé à 15 dont 10 pour les collectivités territoriales. 3942134

HOLDING MONA, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, siège social : 2074 Chemin Clos Cavalier à Orange (84100), RCS AVIGNON n° 890 005 861. Aux termes d'une délibération en date du 16.11.2020, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.561.600 euros pour le porter de 1000 euros à 2.562.600 euros par apport en nature.

En conséquence, l'article des statuts a été modifié.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 1.000 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 2.562.600 euros.
Pour avis,
3942018

SELARL PHARMACIE JEAN PIERRE MARLIÈRE Société d'exercice libéral de pharmacien d'officine à responsabilité limitée Au capital de 150 000 euros Siège social : 378, Chemin de la colline 84 100 ORANGE 483 519 146 RCS AVIGNON Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Novembre 2020, il résulte que le capital social a été réduit de 16 950 euros pour le porter de 150 000 euros à 133 050 euros, par voie d'annulation de 113 parts d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150 €), et distribution à l'associé unique des sommes correspondant à cette diminution. Mention sera faite au RCS d'Avignon.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés. Pour avis, la gérance. 3942007

PLMC
MLC
PLMC AVOCATS
658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

HOLDING PIERRE GRANGEON

Société par action simplifiée au capital de 2.903.300 euros
Siège social Grande Grange
Chemin de la Palud
84100 ORANGE
RCS AVIGNON 524 222 940

Aux termes de l'assemblée générale en date du 30/06/2020 il a été entériné la démission de Monsieur Nicolas MORETTI de ses fonctions de Directeur Général Délégué, démissionnaire suite à son retrait d'actionnaire en parts d'industries à effet du 19 juin 2019.

Pour Avis
RCS AVIGNON
3942008

Suivant décision collective du 5 novembre 2020 de la société dénommée CELYA, société civile immobilière, au capital de 650.000 euros immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 493 226 708 Le siège social de la société est transféré de ALTHEN DES PALUDS, 36 Clos de la Prévôté à PERNES-LES-FONTAINES, 3341 chemin de Fontblanc.

Pour avis, La gérance 3942041

EPSILON SARL au capital de 23000 €. Siège social : 62 rue Thiers 84000 AVIGNON. RCS Avignon B 351 241 559. Suivant AGE du 28/06/2019 il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 7755 € par incorporation directe de pareille somme prélevée sur «autres réserves». Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de 509 parts nouvelles de 152,45 €, attribuées gratuitement aux associés de 1 part nouvelle pour 1 ancienne . En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme ce 100 000 francs (15245 €). Il est divisé en 1 000 parts sociales de 100 francs (152.45 €) chacune, numérotées de 1 à 1000, entièrement souscrites et réparties entre associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme ce 23 000 €. Il est divisé en 1509 parts sociales de 15,245 € chacune, numérotées de 1 à 1509, entièrement souscrites et réparties entre associés en proportion de leurs droits.
Dépôt légal au greffe du TC d'Avignon 3942020

REDUK'SPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : Parc d'Activités Le Tourail, 84580 OPPEDE 837 565 258 RCS AVIGNON

Du PV d'AGE du 12.10.2020, du certificat délivré le 23.10.2020 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, du PV de décision du Président du 23.10.2020 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 99 999 euros par émission de 99 999 actions nouvelles de numéraire, et porté de 30 000 euros à 129 999 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à trente mille (30 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent vingt neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf (129 999) euros.
POUR AVIS, Le Président 3942106

DECLARATION ABSENCE

Par requête en date du 23 octobre 2020, Monsieur Georges, Henry ROMEYER, domicilié 14 Impasse Laurent Garnier, 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, de nationalité française, né le 24 décembre 1955, à PARIS 14ème arrondissement, retraits

Ayant pour Avocat : Me Sonia DAUS-SANT, Avocat au Barreau d'AVIGNON, domiciliée 79 rue Notre Dame des 7 douleurs, 84270 VEDENE

Demande de déclarer l'absence auprès du Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS, après visa du procureur de la République en date du 2 novembre 2020 de : Christian, André, Elian GIMARD né le 16 septembre 1958 à AVIGNON

Qui n'a pas réapparu depuis le 28 avril 2008 date du jugement du Tribunal d'Instance d'AVIGNON constatant la présomption d'absence et le défaut d'adresse connue.
3942093

ENVOI EN POSSESSION

Me Etienne RISPAL
Notaire
84390 SAULT



**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI
D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de
Procédure Civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre
2016

Suivant testament olographe en date du 12 avril 2019, Madame Josette Jeanne REBOUL, demeurant à CARPENTRAS (84) Résidence Les Chesnaies, 107 Rue Colbert. Née à PARIS (12^e) le 23 juin 1927. Veuve de Monsieur Louis Albert BLANC, et non mariée.

Non soumise à un partenariat. De nationalité française. Décédée à CARPENTRAS, le 19 septembre 2020.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Me Etienne RISPAL, Notaire à SAULT, le 06 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession – Me Etienne RISPAL, Notaire à SAULT (84390) Chemin Roumane – B.P. 4, n° CRPCEN 84047, dans le mois suivant la réception par le Greffe du Tribunal Judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3942045

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL - DELAI
D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre
2016

Suivant testament olographe en date du 12 août 2020,

Monsieur René Louis GIRAUD, en son vivant retraité, demeurant à LE PONTET (84130) 49 avenue du Général de Gaulle résidence Les Agassins Bât B3.

Né à PARIS 14^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75014), le 25 mai 1939.

Divorcé de Madame Noëlle Maryse BENITEZ, suivant jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de AVIGNON (84000) le 10 octobre 1986, et non remarié.

Décédé à LE PONTET (84130) (FRANCE), le 8 septembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Amandine PAILLARD, Notaire salarié soussigné de la Société Civile Professionnelle "Olivier JULIEN, Pauline CHIAPELLO et Clio PEYRONNET" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin, le 5 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement

de la succession : Me Amandine PAILLARD, notaire salarié à AVIGNON 15, rue Armand de Pontmartin, référence CRPCEN : 84002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
3942046

DEPOT DE CREANCES



Frédéric TORELLI
Mandatitaire Judiciaire
4 Impasse Plat
Avenue de Saint Jean

Avis de dépôt des relevés de créances salariales au Greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon

Conformément aux articles L.625-1 et R.625-3 du code de commerce l'ensemble des états de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce pour les affaires suivantes :

SARL LA DELICIEUSE 483 Avenue du 8 mai 1945 84120 PERTUIS. L.J du 22/04/2020.

SARL LA PINCE A LINGE 27 Rue de la Paix 84130 MORIERES LES AVIGNON L.J du 20/05/2020.

SARL LE PALAIS 19 Place Gabriel Péri 84400 APT. L.J du 08/07/2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion de deux mois prévu à l'article L.625-1 du code de commerce.
3942138

Tribunal Judiciaire

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 20/01478
N° Portalis DB3F-W-B7E-IRXD

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la liquidation judiciaire dans l'affaire :

RAVIX Olivier
Avocat
2556 route de Tarascon
13160 CHATEAURENARD
Date de cessation de paiement : 22 juin 2020

Liquidateur judiciaire : Me Christian RIPERT - Mandatitaire - 23 rue Banasterie 84000 AVIGNON.

Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la présente publication auprès du liquidateur.
3942070

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 18/03892
N° Portalis DB3F-W-B7C-IECW

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement arrêtant le plan de sauvegarde judiciaire sur une durée de 10 ans dans l'affaire :

Association Union Association Pour La Participation et l'Action Régionale Centre Méditerranéen de l'Environnement
25 Boulevard Paul Pons F
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Commissaire à l'exécution du plan : Me Christian RIPERT - Mandatitaire Judiciaire- 23 rue Banasterie 84000 AVIGNON.
3942071

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 20/00618
N° Portalis DB3F-W-B7E-IPX2

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la liquidation judiciaire dans l'affaire :

IBOURCH Abid
Bât C1 n°68 Les Condaminés II
84300 CAVAILLON
Date de cessation de paiement : 25 février 2020

Liquidateur judiciaire : Me Christian RIPERT - Mandatitaire - 23 rue Banasterie 84000 AVIGNON.

Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la présente publication auprès du liquidateur.
3942072

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 18/01837
N° Portalis DB3F-W-B7C-H5Z1

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement arrêtant le plan de redressement judiciaire sur une durée de 10 ans dans l'affaire :

GILLY Eric Paul Yvon
Mas Mon Caillou
663 Chemin de la Roquette
84140 MONTFAVET

Date de cessation de paiement : 12 mars 2018

Commissaire à l'exécution du plan : Me Christian RIPERT 23 rue Banasterie 84000 AVIGNON.
3942073

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 20/00059
N° Portalis DB3F-W-B7E-IOON

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la liquidation judiciaire sur conversion du redressement judiciaire dans l'affaire :

Association Profession Sport et Loisirs Vaucluse
50 rue Berthy Zone de Courtine
84000 AVIGNON

Date de cessation de paiement : 20 Janvier 2020

Liquidateur Judiciaire : Me Christian RIPERT 23 rue Banasterie 84000 AVIGNON.
3942075

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 20/02051
N° Portalis DB3F-W-B7E-IS7N

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire dans l'affaire :

DIKME Faruk
Maçon
2 Boulevard du Comtat
84000 AVIGNON

Date de cessation de paiement : 20 août 2020

Mandatitaire judiciaire : Me Christian RIPERT 23 rue Banasterie 84000 AVIGNON.

Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la présente publication auprès du liquidateur.
3942076

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 19/01768
N° Portalis DB3F-W-B7D-IJPK

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement arrêtant le plan de redressement judiciaire sur une durée de 9 ans dans l'affaire :

Association AVIGNON VOLLEY BALL ENSEIGNEMENT
19 avenue de la Croix Rouge
84000 AVIGNON

Date de cessation de paiement : 04 janvier 2019

Commissaire à l'exécution du plan : Me Bruno BERTHOLET - Administrateur - demeurant 121 rue Jean Dusset BP 41250 84911 AVIGNON cedex 9
3942083

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 19/02992
N° Portalis DB3F-W-B7D-IMNF

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la liquidation judiciaire sur conversion du redressement judiciaire dans l'affaire :

EL GHALI Abellah
1 rue Louis Valayer
Bât 1 1er étage Le Ponant
84000 AVIGNON

Date de cessation de paiement : 17 septembre 2019

Liquidateur judiciaire : Me Christian RIPERT - Représentant des créanciers- 23 rue Banasterie 84000 AVIGNON.
3942084

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 19/03369
N° Portalis DB3F-W-B7D-INKX

En date du 27 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la liquidation judiciaire sur conversion du redressement judiciaire dans l'affaire :

CRAIN Jason
38 B avenue des Sources
84000 AVIGNON

Date de cessation de paiement : 19 novembre 2019

Liquidateur judiciaire : Me Stephan SPAGNOLO - Représentant des créanciers- 10 Av de la Croix Rouge 84000 AVIGNON.
3942085

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 14/04227
N° Portalis DB3F-W-B66-HA5S

En date du 06 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

DELBART Olivier
Paysagiste
Rue du Puy
84750 SAINT MARTIN DE CASTILLON
3942086

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 19/01159
N° Portalis DB3F-W-B6D-IH5Q

En date du 29 septembre 2020 le tribunal a rendu un jugement de clôture pour extinction du passif dans l'affaire :

BEURET Nicolas
149 Chemin de la Signone
La Pierre Plantée
84140 MONTFAVET
3942087

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 13/03650
N° Portalis DB3F-W-B65-GKSH

En date du 06 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

Association DECLIC
2 rue Paul Mérimond
84000 AVIGNON
3942088

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 14/00996
N° Portalis DB3F-W-B66-G3B4

En date du 06 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

Association POINT VACANCES SPORT CONSEIL
13 Avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
3942110

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 15/03162
N° Portalis DB3F-W-B67-HHWI

En date du 06 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

Association UDAF
7 Rue Louis Pasteur
84011 AVIGNON cedex 1
3942111

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 18/03864
N° Portalis DB3F-W-B7C-IEBI

En date du 06 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

Association DELTA NUMERIQUE
40 Boulevard Limbert
84000 AVIGNON
3942114

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 14/00566
N° Portalis DB3F-W-B66-G2CH

En date du 06 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

ROUXEL Alain
Avocat
38 Avenue des Sources
84000 AVIGNON
3942115

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 19/00070
N° Portalis DB3F-W-B7D-IEQZ

En date du 06 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

VAVASSEUR Alain
Agent commercial
Résidence la cigale bât A
4 Impasse de l'Epi
84000 AVIGNON
3942116

GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE D'AVIGNON
RG N° 15/01350
N° Portalis DB3F-W-B67-HEK5

En date du 06 octobre 2020 le tribunal a rendu un jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif dans l'affaire :

AUVRY Erik
Médecin pneumologue
41 Avenue du Général de Gaulle
84300 CAVAILLON
3942117

DISSOLUTION

BRUMAÏ

**SARL au capital de 1000 €
Siège social 168 Montée du
Gardebon
84450 JONQUERETTES
RCS Avignon 801 998 097**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 22/09/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 22/09/2020, il a été nommé liquidateur(s) M. POUDEVIGNE Patrick demeurant au 168 Montée du Gardebon 84450 JONQUERETTES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Avignon.
3942060

BRUMAÏ

**SARL au capital de 1000 €
Siège social 168 Montée du
Gardebon
84450 JONQUERETTES
RCS Avignon 801 998 097**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 12/11/2020, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30/09/2020 ; de donner quitus au liquidateur, M. POUDEVIGNE Patrick de meurant 168 Montée du Gardebon 84450 JONQUERETTES pour sa gestion et déchargé de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 12/11/2020. Radiation au RCS d'Avignon
3942061

ETIVEDORA

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège social :
29 RUE SAINT MARTIN
84100 ORANGE
Siège de liquidation :
24 Allee des Muriers
84320 Entraigues sur la sorgue
501588396 RCS AVIGNON**

Aux termes d'une décision en date du 30 Novembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Novembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Philippe BOULARD, demeurant 124 ALLEE DES MURIERS 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 124 Allee des Muriers 84320 Entraigues sur la sorgue. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Avignon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur
3942137

Tout savoir
plus simplement

www.echodumardi.com

NAT'TACOS, EURL au capital de 1000€. Siège social: 3 rue Saint Nicolas 84550 Mornas. 853 301 612 RCS AVIGNON. Le 21/10/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de AVIGNON.
3942005

Rectificatif à l'annonce parue le 10/11/2020 dans L'ECHO DU MARDI, concernant la société **SMART RETOUCHE**, il y avait lieu de lire : Par décision de l'AGE du 10/11/2020 au lieu du 31/10/2020
3942006

MILK SHOP, SARL au capital de 1000€. Siège social: 24 Place des Corps Saints 84000 Avignon. 537 847 584 RCS Avignon. Le 01/10/2020, l'associé unique, Milk Shop Développement, SARL au capital de 1000€, représentée par Thibaut POSTIAUX, a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société MILK SHOP par application de l'article 1844-5 al.3 du Code Civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle de patrimoine de la société MILK SHOP au profit de la société Milk Shop Développement à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de cette publication. Modification au RCS de Avignon.
3942010

L'AGE réunie le 08/10/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société **LE CLOS NEUF**, Société Civile de Construction-Vente au capital de 1 000 €. Siège social : 152 Impasse Les Archers - Les Mouttes Basses 84310 MORIERES LES AVIGNON, RCS AVIGNON 822 731 915, à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Hamid BOUHAYOUFI demeurant 1732 chemin de Panisset 84130 LE PONTET, pour toute la durée de la liquidation, pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 152 Impasse Les Archers - Les Mouttes Basses 84310 MORIERES LES AVIGNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de AVIGNON, en annexe au RCS.
Pour avis Le Liquidateur
3942091

MARSEILLE-CANET

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 62 046 euros
Siège social : 20 ROUTE DE CADENET
84160 LOURMARIN (Vaucluse)
449 125 335 RCS AVIGNON

D'un procès-verbal d'AGE du 16/11/2020, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 16/11/2020 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : M. Alain MONTEIL, demeurant à LOURMARIN (84) Quartier Lautin La Cerisaie, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à LOURMARIN (84) 20 Route de Cadenet.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AVIGNON.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON.

Pour avis, le liquidateur
3942028

ENTREPRISE TESTUD FRERES

SARL au capital de 7 622.45 € Siège social : 603 Avenue Charles de Gaulle 84210 PERNES LES FONTAINES RCS Avignon 392923231

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 15/09/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/09/2020, il a été nommé liquidateur M. TESTUD René demeurant au 575 chemin de Fontblanque 84210 Pernes-les-Fontaines et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention sera faite au RCS d'Avignon.
3942039

L'AGE de la société **HB CONCEPT**, SARL au capital de 40 000 €, Siège social : 26 Boulevard Faure Aymard 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 508 896 115, réunie le 08/10/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Hamid BOUHAYOUFI demeurant 1732 chemin de Panisset 84130 LE PONTET, pour toute la durée de la liquidation, pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 Boulevard Faure Aymard 84000 AVIGNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de AVIGNON, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur
3942092

Suivant AGO du 30/11/2020, de la **SARL MARCHAL FRANCIS** au capital de 108000 € sise 30 rue Benjamin Franklin 84120 PERTUIS, RCS AVIGNON 443686480 les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2020

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AVIGNON
Pour avis, Le GERANT
3942021

CABINET DE SOINS INFIRMIERS DU STEP

SELARL au capital de 7 500 €
Siège social : 21 Cours Pourtoulos, 21 Cours Pourtoulos
84100 ORANGE
RCS d'AVIGNON 517 955 209

L'assemblée générale extraordinaire du 16/11/2020 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 16/11/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame DAVOINE Samira, demeurant chemin du colombier, chemin du colombier, 84100 ORANGE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON.
Samira DAVOINE
3942032

Par AGE du 12/11/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la SAS **ELM**, siège social : 1 Chemin du Rhône 84130 LE PONTET, au capital de 100.00 €, RCS Avignon 824 195 796, à compter du 12/11/2020 et sa mise en liquidation. L'AGE susvisée a nommé comme liquidateur M. EL MOUSSAOUI Abdelkarim, demeurant 1 Chemin du Rhône 84130 LE PONTET avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 1 Chemin du Rhône 84130 LE PONTET.
3942056

SCI AURORE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 900 euros
Siège social et de liquidation :
146 Chemin de Chinchon
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
791 064 785 RCS AVIGNON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Philippe GHEYSEN, demeurant 146 Chemin de Chinchon, 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 146 Chemin de Chinchon 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON.

Pour avis, Le Liquidateur
3942052

ENTREPRISE TESTUD FRERES

SARL au capital de 7 622.45 € Siège social : 603 Avenue Charles de Gaulle 84210 PERNES LES FONTAINES RCS Avignon 392923231

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 15/10/2020, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de la liquidation, de donner quitus au liquidateur, M. TESTUD René demeurant 575 chemin de Fontblanque 84210 Pernes-les-Fontaines pour sa gestion et décharge de son mandat, de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/10/2020. Radiation au RCS d'Avignon.
3942040

SANCHEZ BATIMENT SARL au capital de 7 622.45 € sise Zone Industrielle Quartier Les Bourguignons 84400 APT 389916990 RCS AVIGNON. Par décision de l'AGE du 12/06/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. SANCHEZ-AMADOR François Les Cordiers - La Plaine de Sylla 84490 St Saturnin les Apt, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Avignon.
3942048

SCI LES SOLLELIS

au capital de 92 990 €
95T AV,MONCLAR
84000 AVIGNON
RCS AVIGNON 440 349 991

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 15/09/2020 la dissolution anticipée de la SCI LES SOLLELIS à compter du 15/09/2020 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme BARLET Valerie demeurant 95T Avenue de Montclar 84000 Avignon à compter de la même date. La gérance assumée par Mme BARLET Valerie a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré Au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est CHEZ EXPERTS PLUS 27 place Jean Jaures 84310 Morières qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Avignon.

Pour avis et mention
Le liquidateur
3942099

A FLEUR DE BOIS

SARL au capital de 7800 € Siège social : 950 BOULEVARD JEAN VILAR 84350 COURTHÉZON RCS AVIGNON 439369802

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2019, il a été nommé liquidateur(s) M. IBANEY THIERRY demeurant Quartier Saint-Quenin 84110 SÉGURET et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Par décision AGE du 01/11/2020, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M. IBANEY THIERRY demeurant Quartier Saint-Quenin 84110 SÉGURET pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2020. Radiation au RCS de AVIGNON.
3942101

COTE JARDIN

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 500 euros
Siège social : 56 Avenue du Maréchal Leclerc
84510 CAUMONT SUR DURANCE (Vaucluse)
880 438 387 RCS AVIGNON

L'associé unique par une décision en date du 25 novembre 2020, après avoir entendu le rapport de Madame Karine BARRON, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AVIGNON.
3942132

COTE JARDIN

Société Par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 500 euros
Siège social : 56 Avenue du Maréchal Leclerc
84510 CAUMONT SUR DURANCE (Vaucluse)
880 438 387 RCS AVIGNON

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2020, la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 octobre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

- A été désigné en qualité de liquidatrice : Madame Karine BARRON, demeurant à SALON DE PROVENCE (Bouches du Rhône) 7 Avenue Alphonse Daudet Résidence Altitude 90 - Bât A, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SALON DE PROVENCE (Bouches du Rhône) 7 Avenue Alphonse Daudet Résidence Altitude 90 - Bât A. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AVIGNON.
3942131

RPDA SAS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 460 000 €
Route de Vedène ZAC Sainte-Anne
Est - 84700 SORGUES
434 023 883 RCS AVIGNON

Aux termes d'une décision en date du 20 novembre 2020, la Société RELAIS D'OR, Société par Actions Simplifiée au capital de 60 000 000 d'euros, dont le siège social est situé 3 avenue du Docteur Ténine - 92160 ANTONY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 812 175 560, a décidé, en sa qualité d'associé unique, la dissolution de la Société RPDA SAS, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce d'Avignon.

La transmission universelle du patrimoine de la société dissoute, RPDA SAS, à son associé unique, la Société RELAIS D'OR, interviendra en conséquence de plein droit au terme du délai de trente jours sus visé.

Pour avis,
L'associé unique
3942113

CLD

SAS au capital de 3500 €
Siège social :
1237 Route du Thor Les Valayans
84210 PERNES-LES-FONTAINES
RCS AVIGNON 832725246

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2019 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M. COULAUD Clément demeurant 1237 Route du Thor Les Valayans 84210 PERNES-LES-FONTAINES pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de AVIGNON.
3942145

MC MACONNERIE

SARL au capital de 3000 €
Siège social :
105 IMPASSE DE L'ESPINETTE
84700 SORGUES
RCS AVIGNON 521747147

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2020, il a été nommé liquidateur(s) M. CALIS MEHMET demeurant au 105 IMPASSE DE L'ESPINETTE 84700 SORGUES et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de AVIGNON.
3942146

DERNIERE MINUTE

Rectificatif à l'annonce parue le 11/02/2020 dans L'ECHO DU MARDI, concernant la société **SARL REY & VERNAY**, il y avait lieu de lire : Par décision de l'AGE du 01/01/2020
3942141

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : NOUVELLE MIROITERIE VALREASSIENNE
FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 20 000 euros
SIÈGE SOCIAL : 136, route de Nyons - VALREAS (84600)

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

OBJET : La société a pour objet l'exploitation d'une miroiterie et activités connexes, à savoir la vente, la découpe, le façonnage, l'installation de produits verriers et plastiques, assemblages, l'installation de produits aluminium et métalliques, la vente et l'assemblage de produits sous verre ; Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ; Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social

PRÉSIDENT : La société MG INVESTISSEMENTS, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège est à SUZE-LA-ROUSSE (26790) - 114, impasse du Clot, immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro B 800 254 914

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé a droit de participer aux décisions quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom

CLAUSES RESTREIGNANT LA LIBRE CESSIBILITE DES ACTIONS : soumise à agrément préalable des associés quand la cession intervient au profit des tiers, libre entre associés

L'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés sera requise au greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

Pour avis
3942143

J.J. TRANS

Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : QUARTIER NOTRE DAME, 84430 MONDRAGON
419 695 325 RCS AVIGNON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 24.09.2020 :

Monsieur Julien GALERAN, demeurant 23 Allée Notre Dame, 84430 MONDRAGON, a été nommé en qualité de Président en remplacement de la société GGTL, démissionnaire.

Monsieur Didier GALERAN a été confirmé dans ses fonctions de Directeur Général.

POUR AVIS
Le Président
3942144

Aux termes d'un acte reçu en date du 24/11/2020 par Me AUBERT Jean-Gaëtan , notaire associé de la SELARL Pierre GAUTIER, Emmanuel COMTE, Pierre DOUX et Jean-Gaëtan AUBERT sis à SORGUES (84700) 71 allée des Moulins ,

La société **A.C.A. LOGISTIQUE**, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est au 14 allée de l'Horizon 84320 Entraigues sur la Sorgue, RCS AVIGNON 834 530 834

A cédé à la société **VD RESTAURATION**, SAS au capital de 2 000 euros dont le siège social est à Bollène (84500) centre commercial Le Lez avec Jean Giono RCS AVIGNON 884 546 037

Un fonds de commerce de restaurant snack pizzeria vente sur place et à emporter sis à MORNAS (84550) lui appartenant connu sous le nom commercial **MAMA PIZZA**

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé et en a la jouissance à compter du 24.11.2020

La cession est consentie moyennant le prix de 50 000 euros s'appliquant :

- aux éléments incorporables pour 45 260 euros

- au matériel pour 4 740 euros

Les oppositions seront reçues en l'office notarial dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales
3942148

SI VOUS ÊTES :

un **avocat** de Vaucluse

une **collectivité** de Vaucluse

un **expert-comptable** de Vaucluse

un **notaire** de Vaucluse

une **entreprise** de Vaucluse

PUBLIEZ LOCAL !



lecho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

www.echodumardi.com

le seul média économique 100% Vaucluse
habilité à publier les annonces légales,
les appels d'offres et les ventes aux enchères !

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE



AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur
Vallis Habitat (84)

Service de la Commande Publique
84005 Avignon Cedex
E-mail : achats.publics@vallishabitat.fr

Adresse internet :
Objet du marché : Réalisation d'un ensemble individuel de 23 logements sur la commune de MIRABEAU

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Lots

LOT N° 1 : Description succincte : Voirie et réseaux divers

LOT N° 2 : Description succincte : GROS OEUVRE

LOT N° 3 : Description succincte : CHARPENTE

LOT N° 4 : Description succincte : MENUISERIES EXTERIEURES

LOT N° 5 : Description succincte : ETANCHEITE

LOT N° 6 : Description succincte : CLOISONS/ISOLATION

LOT N° 7 : Description succincte : MENUISERIES INTERIEURES

LOT N° 8 : Description succincte : CHAUFFAGE

LOT N° 9 : Description succincte : PLOMBERIE

LOT N° 10 : Description succincte : ELECTRICITE

LOT N° 11 : Description succincte : SERRURERIE

LOT N° 12 : Description succincte : CARRELAGE

LOT N° 13 : Description succincte : PEINTURE/NETTOYAGE

Durée du marché

La durée globale d'exécution de l'opération est de : QUINZE mois (15 mois) NON compris

une période de préparation de DEUX mois.

Modalités d'attribution

Le délai de validité des offres est de 180 jours.

les variantes sont interdites.

Si groupement, forme juridique : conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidats devront obligatoirement joindre les justificatifs suivants :

1. La lettre de candidature (DC1) dûment complétée,
2. La déclaration du candidat (DC2) dûment remplie,
ou DUME (Document Unique de Marché Européen) qui a vocation à se substituer au DC1 et DC2,

3. La copie du jugement en cas de redressement judiciaire,

4. Le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles (ou DC2),

5. Tout document permettant d'apprécier les moyens généraux humains et techniques de l'entreprise. Les moyens humains devront détailler le pourcentage de prestations sous-traitées et le pourcentage confié à des intérimaires sur les 12 derniers mois,

6. L'attestation d'assurance RC professionnelle, en cours de validité,

Les candidats sont invités à remettre leur attestation décennale en cours de validité sans toutefois que ce document soit obligatoire lors du dépôt de la candidature.

7. Le certificat QUALIBAT ou certificats de capacités (obligatoirement signés par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage) ou au moins 3 références de travaux attestant de la compétence à réaliser les travaux pour lesquels l'entreprise se porte candidate, accompagnées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, obligatoirement signées par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage,

8. Les références de travaux exécutés au cours des 5 dernières années, indiquant le lieu, la date de livraison, le montant du lot, le nom du maître d'œuvre, le nom du maître d'ouvrage, accompagnées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, obligatoirement signées par les maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage,

ou
Expérience démontrée par tous moyens à la convenance du candidat (CV des encadrants et des ouvriers, attestations de formation, etc...),

Critères de sélection

-Prix 60%

-Valeur technique 40%

Date limite

Date de clôture : Mercredi 09 décembre 2020 - 12:00

Autres informations

- **Informations techniques** – Direction du Développement et de la Valorisation du Patrimoine m. André QUEVEDO - 04 90 14 72 17 – courriel : aquevedo@vallishabitat.fr

- **Informations administratives** – Service Achats Publics

04 90 14 72 74 - courriel : achats.publics@vallishabitat.fr

Les demandes de renseignements complémentaires s'effectuent par le biais du profil acheteur de MISTRAL habitat sur www.marches-securises.fr

Ces dernières doivent parvenir 06 jours au moins avant la date limite de remise des offres. L'accès au DCE est gratuit.

La signature électronique sera obligatoire pour la remise des offres.

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16, avenue de Feuchères CS88010 NÎMES cedex 09

Les lots 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13 sont assujettis à des heures d'insertion obligatoires, le nombre d'heures est défini dans l'acte d'engagement .
Date d'envoi du présent avis : 16 novembre 2020
3942026



VILLE
D'ORANGE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE D'ORANGE

M. Jacques BOMPARD - Maire

place Georges Clémenceau

BP 187

84106 ORANGE CEDEX

Tél : 04 90 51 41 41

mél : correspondre@aws-france.com

web : <https://www.ville-orange.fr/>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : Numéro de la consultation : 2020-30 AMENAGEMENT DU PARVIS DU CENTRE FUNERAIRES

Référence acheteur : 2020-30/BO

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRL06

Lieu d'exécution :

CENTRE FUNERAIRES DU COUDOULET

84100 ORANGE

Durée : 5 mois.

Description : Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique.

Classification CPV :

Principale : 45112700 - Travaux d'aménagement paysager

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées
Options : oui
Prestation supplémentaire éventuelle 1 : Fontaine (en remplacement de platement)
Prestation supplémentaire éventuelle 2 : Vernis blanc
Prestation supplémentaire éventuelle 3 : Voliges acier (en remplacement de bordures existantes)
Si des Prestations Supplémentaires éventuelles sont choisies le choix de les retenir sera effectué au moment de l'attribution du marché
Conditions relatives au contrat
Cautionnement : Retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. Garantie à première demande couvrant 100,0 % du montant de l'avance.
Financement : Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix actualisables. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Forme juridique : groupement conjoint avec mandataire solidaire
Conditions particulières d'exécution :
Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.
Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Marché réservé : NON
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Valeur technique de l'offre
70% Prix
Remise des offres : 10/12/20 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires :
La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Numéro de la consultation : 2020-30 Le pouvoir adjudicateur applique le principe 'Dites-le nous une fois'. Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Le lieu d'exécution des travaux objet du présent marché peut être visité. Un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès de Mme Nathalie DARRIEUX - Bureau d'études - Service Bâtiment au 04 90 51 41 91.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats.
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mël : greffe.ta-nimes@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86, mël : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Envoi à la publication le : 16/11/20
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info>
3942024



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Service Administration Finances et Commande Publique
1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.
2 - Objet du marché : ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES CONTENEURS ENTERRES
ENTERRES
Lot n°1 : Entretien et maintenance des conteneurs enterrés du centre ancien
Lot n°2 : Entretien et maintenance des conteneurs enterrés des HLM Amandiers et Pous du Plan

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum des commandes possibles (H.T.) :
Lot n° 1 : 35 000 €
Lot n° 2 : 15 000 €

5 - Durée du marché : un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement trois fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : mercredi 30 décembre 2020 - 12h00
7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>
Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :
Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :
Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 15 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée coefficient 3 – note sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :
- Manière de procéder (note sur 7,5)
- Moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché (noté sur 7,5)

- Moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché (noté sur 5)

2 - Prix : coefficient 2 – note sur 20. Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

3 - Délai d'intervention : coefficient 1 – note sur 20, analysé sur la base des propositions faites par le candidat

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : mercredi 25 novembre 2020
Le Maire,
Serge Andrieu
3942123



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Administration Finances et Commande Publique
1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : ENTRETIEN, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ALARME INCENDIE - TRAVAUX DE MISE EN PLACE OU D'EXTENSION D'ALARME INCENDIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum des commandes possibles (H.T.) : 50 000 €
5 - Durée du marché : un an à compter du 1er mars 2021, renouvelable tacitement trois fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : mardi 29 décembre 2020 - 12h00
7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :
Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :
Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 15 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre (pondération 60 %) – noté sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :
- la manière de procéder (noté sur 7,5)
- les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 7,5)
- les moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 5)

2 - Prix (pondération 40 %) – noté sur 20.

3 - Maintenance – Décomposition du prix global et forfaitaire annexes 1 (note sur 8)
- Chantier type établi sur la base des bordereaux des prix unitaires annexes 2 (note sur 12)

Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.
12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : jeudi 26 novembre 2020
Le Maire,
Serge Andrieu
3942135



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Administration, Finances et Commande Publique
1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS
Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE DIRECTIONNELLE
Type de marché de travaux : exécution

3 - Délai d'exécution : Le délai d'exécution est de deux (2) mois à compter de la date de commencement des travaux indiquée dans l'ordre de service.

4 - Modalités essentielles de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

5 - Conditions de participation :
Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 12 du CCAP.

6 - Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur coefficient de pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir les prestations demandées – pondération 0,6 note sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

DERNIERE MINUTE



ETUDE DE MAITRE
LUDOVIC GOSSEIN
NOTAIRE ASSOCIE
A APT VAUCLUSE,
471, AV. Ph. DE GIRARD.

Suivant acte reçu par Maître Ludovic GOSSEIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Ludovic GOSSEIN et Clémentine PAGES » titulaire d'un Office Notarial à 84400 APT, le 27 octobre 2020, a été constituée une **société civile immobilière** ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour **objet** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **La dénomination sociale est : JR-AL.**

Le **siège social** est fixé à : SAINT-SATURNIN-LES-APT (84490), 5 hameau Les Redons. La société est constituée pour une **durée** de 99 années
Le **capital social** est fixé à la somme de : CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (165 000,00 EUR).

Les **apports** sont en numéraires
Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers **gérants** de la société sont Mme Alice SEMAR demeurant à demeureur à ZEPPELINSTR 10 (ALLEMAGNE) 81541 MÜNCHEN et M. Jean-Michel ALGADAFE demeurant à SAINT SATURNIN LES APT (84490) 5 hameau les Redons

La société sera **immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON
Pour avis
Le Notaire
3942147

ELCH - ISOLATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Ancien siège : 1395 route de Bedoin
84200 CARPENTRAS
Nouveau siège : 5, Impasse du Rioulas
84810 AUBIGNAN
804 441 137 RCS AVIGNON

Aux termes d'une décision en date du 20 novembre 2020, la gérance de la société à responsabilité limitée ELCH - ISOLATION a décidé de transférer le siège social du 1395, Route de Bedoin, 84200 CARPENTRAS au 5, Impasse du Rioulas - 84810 AUBIGNAN à compter du 20 novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance
3942149

Régis BARRIER
Avocat au Barreau d'Avignon
Conseil en Droit des Sociétés
10, Av. de la Croix-Rouge
B.P. 40173
84008 AVIGNON Cédex

CHARVAL

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 102, Rue Joseph Vernet
84000 AVIGNON
440 710 200 RCS AVIGNON

Il résulte :
- du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 5 Février 2020,

- du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 Novembre 2020,

que le capital social a été réduit de CENT QUATRE VINGT UN MILLE (181.000) Euros par voie de rachat puis d'annulation de CENT QUATRE VINGT UNE actions.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE (381 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à DEUX CENT MILLE (200.000) euros.

POUR AVIS
3942150

- Moyens techniques et humains affectés spécifiquement à l'opération - note sur 7,5
- Manière de procéder avec planning de l'opération - note sur 7,5
- Qualité de l'ensemble du matériel proposé compte tenu du descriptif du CCTP - note sur 5

2 - Prix - Pondération 0,4 note sur 20 : le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

7 - Procédure : Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 susvisé.

8 - Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : vendredi 18 décembre 2020 - 12h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

9 - Variantes : admises

10 - Date d'insertion sur le site internet de la Ville : jeudi 26 novembre 2020

11 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

12 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante :

<http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

Le Maire,
Serge Andrieu
3942142



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : PRESTATIONS DE CONSULTATIONS JURIDIQUES EN

DEHORS DE TOUTE PROCEDURE JURIDICTIONNELLE

Prestations divisées en lots : possibilité de répondre à plusieurs lots

Lot 1 : Droit De L'urbanisme Et Droit Foncier

Lot 2 : Fonction Publique Et Droit Du Travail / Social

Lot 3 : Droit Public Général

Lot 4 : Commande Publique Et Contrats

Lot 5 : Droit Pénal Et Procédure Pénale

Lot 6 : Droit Privé Général Applicable Aux Collectivités Territoriales

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montants maximum annuels des commandes possibles (H.T.) :

Lot 1 : 20 000 €

Lot 2 : 10 000 €

Lot 3 : 5 000 €

Lot 4 : 10 000 €

Lot 5 : 5 000 €

Lot 6 : 5 000 €

5 - Durée du marché : Le présent marché est conclu pour une période d'un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement deux fois, pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : mercredi 16 décembre 2020 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante :

<http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 17 du CCP.

11 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur Technique : note sur 20 - pondération 60 % : La valeur technique sera appréciée à partir des informations données par le candidat dans son mémoire justificatif :

- Moyens humains et matériels affectés spécifiquement à l'exécution du marché (50 %). Seront notamment appréciés le CV des intervenants, leur cursus, leur spécialisation pour les domaines couvrant le lot concerné; ainsi que la nature et la qualité des moyens matériels affectés au secteur de compétence du lot.

- Note méthodologique pour les consultations ainsi que pour les consultations d'urgence (50 %).

Seront notamment appréciés, la réactivité, le dialogue, l'adaptabilité et la disponibilité du candidat et/ou de l'équipe dédiée.

2. Prix des prestations : note sur 20 - pondération 30 %

Le critère prix sera apprécié à partir des prix inscrits sur les bordereaux de prix. Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20. Il s'agit de prix unitaires se détaillant comme suit :

Consultations juridiques et l'assistance aux réunions : Prix unitaire horaire

Les prix indiqués sont réputés comprendre tous les frais liés à l'accomplissement de la mission y compris les frais de transport et de séjour (hébergement et restauration) sollicitée par le pouvoir adjudicateur. Ces frais de transports et de séjour seront établis dans les conditions et selon les modalités fixées par les décrets n°2001-654, n°2006-781 et les arrêtés du 3 juillet 2006 applicables aux agents territoriaux.

3. Délai de Réactivité : note sur 20 - pondération 10 %

Le critère réactivité sera apprécié à partir des éléments fournis dans le mémoire justificatif et notamment en fonction des réponses apportées quant aux délais de réponse d'exécution des prestations.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : mercredi 18 novembre 2020

Le Maire,

Serge Andrieu

3942047



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : MARCHÉ DE REALISATION DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUE ET ARCHITECTURE

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum annuel des commandes possibles (H.T.) : 65 000 €

5 - Durée du marché : un an à compter de la date de notification, renouvelable tacitement deux fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : jeudi 17 décembre 2020 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante :

<http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante :

<http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 14 du CCAP.

11 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude du candidat à fournir la prestation demandée - pondération 60 % - note sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- moyens humains et matériels mis en œuvre pour réaliser les prestations (description détaillée des moyens humains et matériels affectés aux tâches et missions) (noté sur 7,5)

- délais proposés par le candidat pour la remise des relevés par tâches (noté sur 5)

- manière de procéder description détaillée des tâches, exemple de rendu ... (noté sur 7,5)

2 - Prix : pondération 40 % - note sur 20. Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 20 novembre 2020

Le Maire,

Serge Andrieu

3942077

AVIS ADMINISTRATIF



SANNES

DELIBERATION INSTAURANT UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER Pour la réalisation d'un projet d'aménagement

Conformément au code de l'urbanisme, par délibération n° 2020-49 du conseil municipal du 24 novembre 2020, un sursis à statuer a été instauré pour la réalisation d'un projet d'aménagement.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois et également consultable en Préfecture du Vaucluse

Mairie de Sannes - 15 rue du Cœur de Village - 84240 SANNES

3942120



SANNES

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément aux dispositions de l'article L.211-1 et suivants du code de l'urbanisme le droit de préemption urbain est instauré sur le territoire de la commune de Sannes par délibération n° 2020-48 du conseil municipal du 24 novembre 2020.

Cette délibération est affichée à la Mairie de Sannes pendant un mois et est également consultable en Préfecture du Vaucluse.

Mairie de Sannes - 15 rue du Cœur de Village - 84240 SANNES

3942121

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A SORGUES

Mme ARMAND, Présidente des « POMPES FUNEBRES CHAMBRE FUNERAIRE, MARRERIE, SASU LENOBLE » 1 place Wettemberg 84700 SORGUES, a déposé un projet de création de chambre funéraire 164 bd R.Ricca 84700 SORGUES dans local cadastré section DP n°57 de 334 m² comprenant : partie commerciale de 82 m², trois salons de présentation de 52 m², 53 m² et 56 m², WC PMR de 3,5 m², partie technique de 76 m² avec salle de préparation de 24 m² + garage de 23 m² + dégagement de 14 m², local de rangement de 10 m² et sanitaires de 5 m², parking de 43 places dont 1 pour PRM ; horaires d'ouverture : 7jours/7, 24h/24 (portes code d'accès remis aux familles), date envisagée de l'ouverture au public : 01/12/2020. Création soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal et avis du conseil départemental (CODERST).

3942050



VALENTIN
Chaudronnier

➔ Réalisation de pièces chaudronnées

➔ Lecture de plans

➔ Soudure semi auto

➔ Rigoureux et volontaire



Ce profil vous intéresse ?
Contactez-nous !
avignon@sbci-interim.fr
04.90.14.33.23



MÉLANIE
Technicienne arboricole

➔ Gestion de projet

➔ Autonome sur :

- le suivi sur le terrain des essais

- l'accompagnement des agriculteurs (PAC)

- le traitement des données

➔ Maîtrise des logiciels : R, Stattbox, Imaj, Qgis,



Ce profil vous intéresse ?
Contactez-nous !
avignon@sbci-interim.fr
04.90.14.33.23



Maître EYDOUX Mélisa
Avocat au Barreau d'AVIGNON
74 rue Guillaume PUY à AVIGNON
TEL 04 90 82 14 41
Fax 04 90 86 82 37

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES au plus offrant
 et dernier enchérisseur après SURENCHERE**

Local commercial comprenant un bureau et un vestiaire avec WC ayant une entrée indépendante avenue de l'Arrousaire, d'une surface pondérée de 51,6 m² et d'une superficie loi CARREZ de 50,13m²

LE 21 JANVIER 2021 A 14 HEURES, devant le Juge de l'Exécution, à l'audience des criées du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, au Palais de Justice de ladite ville, 2 Boulevard Limbert à 84000 AVIGNON, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur sur surenchère, de l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Sur la commune d'AVIGNON (Vaucluse), 15 avenue de l'Arrousaire, dans un immeuble en copropriété, cadastré Section Ik n°738 pour 1a 97ca, le lot n°3, soit :

Un local commercial comprenant un bureau et un vestiaire avec WC ayant une entrée indépendante avenue de l'Arrousaire, d'une surface pondérée de 51,6 m² et d'une superficie loi CARREZ de 50,13m² et les 229/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Occupation : le bien est inoccupé,

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation

Le bien est plus amplement décrit dans le Procès-verbal descriptif dressé par Maître Elodie BENEDETTI, en date du 9 septembre 2019, annexé au cahier des conditions de vente déposé au greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON.

Visite : le mardi 5 JANVIER 2021 de 10h à 11h Par SCP SIBUT BOURDE LEVY (Tel. 04.90.16.44.44).

MISE A PRIX SUITE A SURENCHERE : VINGT DEUX MILLE EUROS (22.000 euros),

outre les charges et conditions énoncées au cahier des conditions de vente.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON, contre chèque de banque d'un montant représentant 10 % de la mise à prix sans être inférieur à 3.000 euros, à l'ordre du bâtonnier de l'Ordre des avocats.

PROCEDURE :

Les biens sont vendus à la requête de SAS NACC venant aux droits de la CAISSE D'EPARGNE CEPAC, dont le siège social est 37 Boulevard Suchet à PARIS (75016), Ayant pour avocat constitué Maître Anne HUC-BEAU-CHAMPS, inscrite au Barreau d'Avignon y demeurant 1C Rue Charloun Rieu - 84000 AVIGNON

Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON – Juge de l'Exécution - où tout prétendant peut en prendre connaissance.

Les frais faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des charges et conditions de vente.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet de Maître EYDOUX Mélissa de la SELARL GILS-EYDOUX-PEYLHARD, Avocat, 74 Rue Guillaume PUY- 84000 AVIGNON. Tel. 04.90.82.14.41

- Ou au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Avignon, où le cahier des conditions de vente a été déposé sous le n°RG19/03158.

Signé : l'avocat

Maitre EYDOUX Mélissa

3942102



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE VAUCLUSE
On est là
pour vous

Département
de
VAUCLUSE
www.vaucluse.fr

CD 84 - 2020

CD 84 - 2020

CD 84 - 2020